



HAL
open science

La passion politique des patrons : Le système représentatif à l'épreuve de la loi Macron

Elen Riot, Bernard Ramanantsoa

► **To cite this version:**

Elen Riot, Bernard Ramanantsoa. La passion politique des patrons : Le système représentatif à l'épreuve de la loi Macron. *Management international = International management = Gestión internacional*, 2018, 22 (2), pp.52-69. 10.7202/1058161ar . hal-02883076

HAL Id: hal-02883076

<https://hal.science/hal-02883076>

Submitted on 5 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La passion politique des patrons : Le système représentatif à l'épreuve de la loi Macron

Elen Riot, Bernard Ramanantsoa

► To cite this version:

Elen Riot, Bernard Ramanantsoa. La passion politique des patrons : Le système représentatif à l'épreuve de la loi Macron. Management international = International management = Gestión internacional, HEC Montréal et Université Paris Dauphine, 2018. hal-02883076

HAL Id: hal-02883076

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02883076>

Submitted on 5 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA PASSION POLITIQUE DES PATRONS : LA REPRÉSENTATION PATRONALE À L'ÉPREUVE DE LA LOI MACRON

Elen Riot, Bernard Ramanantsoa

Résumé :

L'examen de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron) nous offre l'occasion d'analyser la prise de parole d'une catégorie d'acteurs intéressés à son sujet. Nous nous penchons sur le rôle joué par la représentation patronale en France telle qu'il se donne à lire dans les principaux organes de la presse nationale. Dans la tradition d'Albert O. Hirschman, nous nous interrogeons sur le rôle de la prise de parole dans la sphère publique et sur les modalités de la représentation.

Mots clés : prise de parole, opinion, représentation, délibération, démocratie

Abstract :

The examination of an important proposition dealing with political economic and regulation (la loi Macron) provides an occasion to analyse the opinion of one of the main stakeholders targeted by that law. In the tradition of Albert O. Hirschman, we investigate the role of « voice » as exerted by business leaders representatives in the media. More specifically, we look at the influence of rhetorics on actors' positions, and its consequences on the quality of deliberation.

Keywords : voice, opinion, representation, deliberation, democracy

Introduction

Selon des propos rapportés par son biographe (Adelman, 2013), au cours de l'odyssée que fut sa vie, Albert O. Hirschman aurait toujours cherché à prouver qu'Hamlet se trompait sur l'essentiel: loin que nos doutes nous conduisent à l'impuissance de l'action, bien au contraire, ce sont eux qui nous permettent d'avancer et de nous engager à bon escient sans craindre de commettre des erreurs car l'avenir nous dira comment les réparer.

Ainsi Hirschman a-t-il jugé indispensable de remettre en question les dogmes fondamentaux de l'économie qui pouvaient nous épargner ces doutes sur la pertinence de nos choix en matière de politique économique, comme le principe d'utilité ou encore une vision de l'intérêt général comme équilibre établi directement entre la somme des intérêts particuliers. Selon lui, le doute était inévitable face à l'incertitude des affaires du monde.

C'est aussi parce qu'il insiste sur l'imprévisibilité fondamentale des destinées qu'il estime aussi nécessaire le débat d'opinion et la prise de parole dans l'arène politique, en particulier sur des sujets liés aux grands changements économiques, comme la mondialisation, les grands projets et les traités de libre-échange. Il jugeait que, dans le cadre de grands chantiers comme dans le cas de mise en œuvre de grandes politiques publiques liées à des choix de société, la planification ne cessait de se heurter à des aléas, et que le résultat final dépendait de la capacité des acteurs à surmonter collectivement les obstacles rencontrés et à inventer de nouveaux chemins. Ainsi, bien que le plan initial n'ait pas été suivi à la lettre, une forme de progrès avait pu se produire. Cette approche modeste et peu spectaculaire, fondée d'abord sur une capacité d'adaptation à la marge et une bonne écoute au cours de négociations entre acteurs tout au long d'un processus et d'un diagnostic incrémental se trouvait fréquemment battue en brèche au nom de grandes doctrines fondées sur des principes de nécessité absolue.

C'est dans cette tradition de pensée et afin d'élargir le débat lié aux enjeux du management à la sphère politique que certains chercheurs se livrent à une nécessaire « analyse critique des croyances sous-jacentes et des normes » (Vaara et Durand, 2002 : 252) liées aux représentations et aux actions en stratégie. Il est en particulier intéressant d'observer les enjeux réels des prises de parole relayées par les médias, dans le cadre d'une analyse critique du discours public sur la vie des affaires, et de constater que les représentations dominantes dépendent grandement, comme le

remarquait déjà Hirschman, de situations d'acteurs ayant partie liée et prenant position dans le cadre de négociations. Ces représentations sont liées à des croyances et à des intérêts portés par certains acteurs dont les médias jugent légitime la prise de parole. Cependant, cette légitimité doit faire l'objet de soins constants et de ce fait, les discours se succèdent au gré des événements et dans l'espace d'un champ concurrentiel où les alliances sont amenées à évoluer. Autrement dit, il faut reconnaître que la prise de parole dans le débat public ne protège jamais vraiment de la déception. Face à la volatilité de l'opinion et à la déception que peut occasionner la prise de parole en régime démocratique (Hirschman, 2013), l'organisation de modes officiels de représentation des groupes comme les partis et les syndicats peut se justifier comme un mode de stabilisation permettant d'atteindre un consensus dans le débat plus facilement que via la démocratie directe. Cependant, ces modes de représentation, précisément parce qu'ils sont organisés pour institutionnaliser la prise de parole, peuvent s'avérer trop figés par rapport aux représentations et aux pratiques d'acteurs dans des sphères d'action qui évoluent. En ce cas, l'on retombe dans les limites d'un discours rhétorique.

On peut notamment s'interroger sur le rôle joué par la représentation des corps constitués dans le débat public national et sur la pertinence de leurs discours, à l'occasion de changements importants dans la sphère de l'économie politiques et liés à l'harmonisation européenne et aux traités de libre échange dans le cadre de la mondialisation. Afin d'éclairer cette question de la représentation en lien avec la pensée d'Hirschman sur la prise de parole dans la sphère publique, nous avons choisi d'étudier le cas de la réaction des représentants du patronat français à la loi Macron. Nous nous centrons sur les prises de parole officielles dans les médias au cours de l'examen de la loi, qui se déroula entre le 10 décembre 2014, date de sa présentation en conseil des ministres, et le 10 juillet 2015, date de son adoption définitive.

Après avoir posé les principes de la prise de parole dans la sphère publique à propos de choix de politique économique selon Albert O. Hirschman, nous présentons notre méthode d'enquête et nos données. Dans un troisième temps, nous proposons une mise en contexte de la loi. Puis nous situons la représentation patronale dans son contexte actuel, afin de passer à une description des prises de parole des représentants patronaux et à une interprétation de celles-ci. D'après nous, ces réactions officielles aux propositions contenues dans la loi Macron amènent à s'interroger sur l'adéquation des modes de représentation traditionnels des corps constitués nationaux à une époque où bon nombre des choix effectués en matière économique s'opèrent dans le champ élargi des traités européens et du commerce international.

Partie 1. La prise de parole dans la pensée d'Albert O. Hirschman

Pour bon nombre de lecteurs, Albert O. Hirschman est principalement l'auteur d'un ouvrage: « *Exit, voice and loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations and States* » publié en 1982. L'auteur s'y est rendu célèbre en prenant parti pour la prise de parole (ou l'exercice de la « voice »), qui suppose à la fois de l'engagement, du courage et une forme d'altruisme et qui, ne va pas sans prise de risque et sans sacrifices. Si Hirschman pense que seul l'engagement dans le débat démocratique permet de pallier un sentiment de déception face aux affaires du monde, c'est qu'il voit dans cette pratique la meilleure forme d'organisation qu'aient trouvée les hommes pour faire face ensemble à l'incertitude de leur sort commun. Ce célèbre article doit donc se comprendre en référence au travail d'Hirschman sur la prise de

décision dans le domaine de l'économie politique où le modèle qu'il défend est celui de la démocratie délibérative entre représentants des groupes sociaux en tant que parties prenantes d'une société pluraliste.

1. L'importance de la prise de parole en contexte d'incertitude permanente

Si Albert O. Hirschman accorde une si grande importance au doute et au débat d'idées, c'est qu'il ne croit pas à un accord initial fondateur qui permettrait de déterminer les grands choix en matière d'organisation ou en matière de société en général. Le débat est essentiel car il est un instrument de choix dans une société pluraliste, dans le cadre d'une démocratie délibérative. D'après lui, l'harmonie et la paix sociale ne sauraient reposer sur une communauté harmonieuse qui préexisterait au débat démocratique : « *What is actually required to make progress with the novel problem that a society encounters in its road is political entrepreneurship, imagination, patience here, impatience there, and other varieties of virtue and fortune. I cannot see much point (and do see some danger) in lumping all of this together by an appel to Geimeinsinn.* » (Hirschman, 2013 : 90). C'est donc face aux obstacles et dans la confrontation des positions dans un cadre pluraliste que les décisions sont prises, et cette confrontation ne s'arrête jamais.

Loin de poser problème, les aléas de la mise en œuvre des choix débattus dans le cadre d'un débat pluraliste font la santé de la vie démocratique. D'après Hirschman, celle-ci dépend en effet de sa capacité à gérer sans cesse de nouveaux conflits : « (...) *in a pluralist market society they occur with considerable frequency and take on a great variety of shapes (...) they lead to compromise and bargaining (...) the compromises reached never give to the idea of illusion that they represent definitive solutions.* » (Ibidem, 2013 : 360). Elle impose d'en passer par le biais de compromis et donc d'adopter une approche incrémentale (c'est la fameuse « *science of muddling through* » qu'évoquent Hirschman et Lindblom (1963) en mettant en commun leurs travaux, seule façon de répartir les richesses dans une société pluraliste car « *The architect of social change can never have a reliable blueprint.* » (Hirschman, 2013 : 92).

Il faut certes fixer un cap initial avec des objectifs désirables, mais lors de changements importants, comme des décisions concernant la politique économique et l'avenir d'un pays, l'on ne saurait non plus s'en remettre à la formation spontanée d'un intérêt général, résultant mécaniquement de la poursuite des intérêts particuliers comme le supposait Adam Smith et bon nombre d'économistes après lui.

2. Les limites de la prise de parole dans un cadre démocratique

Dans son ouvrage *Bonheur privé, action publique*, Hirschman souligne l'importance de la déception dans le comportement des personnes qui choisissent de prendre la parole publiquement afin de changer leur situation. Il s'intéresse plus particulièrement à l'engagement durable des individus qui sont amenés à changer d'avis au fil du temps, soit à « *l'appréciation critique des gens eux-mêmes de leurs propres choix et expériences en tant qu'éléments importants pour l'apparition de choix nouveaux et différents* » (1983 : 19). Hirschman célèbre donc l'intelligence de l'action qui pousse les individus à changer d'avis et à modifier leur discours et leurs pratiques en conséquence quand leur situation se transforme.

Prônant l'autosubversion Hirschman, qui se définit comme un progressiste, met en garde contre le consensus des élites progressistes, qui peut les amener à ne plus être attentifs aux objections possibles à leur conception des choses. De fait, comme le souligne Hirschman

(1993 a et b), c'est un discours plus facile à tenir que l'autre car : « *A cause du tempérament obstinément progressiste de l'époque moderne, les réactionnaires vivent dans un monde hostile.* » (Hirschman, 1991: 15).

Il identifie également des cas où la déception ne se résout pas dans la prise de parole et le débat et se transforme en posture dogmatique, qui passe par un refus du dialogue et se manifeste par un silence stratégique ou l'affirmation de positions immuables, s'ancrant dans une tradition idéologique comportant des arguments rhétoriques ayant déjà fait la preuve de leur efficacité. Ce choix d'une forme de bastion idéologique peut correspondre à une position de repli face à des changements dont la nature est difficile à saisir et dont les conséquences paraissent difficiles à évaluer.

D'après Hirschman, économiste du développement, le champ de l'économie politique peut se lire à travers un enjeu, qui donne lieu à deux types de réaction. Cet enjeu est le changement, et les réactions sont le soutien (argumentation progressiste) (Hirschman, 1993b) ou le refus (argumentation réactionnaire) (Hirschman, 1993a). Une grande part des réactions ne sont pas directement liées à la réalité, aux enjeux de terrain (Fairclough, 2007) mais correspondent à un discours de nature abstraite, obéissant à certaines conventions discursives.

Cette rhétorique des défenseurs et des adversaires de la réforme a ceci de commun qu'elle postule une nécessité des causes et des effets de façon déterministe. L'argumentaire des réformateurs vise à démontrer que la réforme est inéluctable (elle s'impose face à l'imminence d'une catastrophe, idée de péril), que la réforme va dans le sens de l'histoire (idée de progrès) et qu'elle est cohérente avec d'autres choix opérés de manière concomitante (idée de cohérence). Leurs adversaires soutiennent le contraire : la réforme proposée va forcément causer le contraire de ce qu'elle vise (idée d'effet pervers), ou bien elle n'aura aucun effet sur le cours de l'histoire (idée d'inanité) ou bien encore elle fragilisera d'autres décisions prises antérieurement (idée de mise en péril).

Pour Hirschman, cette bataille rhétorique est parfaitement spécieuse car elle pose des lois naturelles qui imposeraient toute réforme ou l'interdiraient, et qui l'inscriraient par avance dans le royaume du bien ou dans celui du mal. En s'appuyant sur des exemples, comme « la

loi des pauvres » (cible des réactionnaires britanniques au dix-neuvième siècle¹), Hirschman montre qu'il n'est pas possible d'anticiper les conséquences positives et négatives d'une réforme. A cette occasion, Hirschman se livre consciemment à un exercice d'auto-subversion, puisqu'il met sur le même plan argumentatif le discours réformateur (dont il est proche) et le discours réactionnaire, qui est l'objet de sa critique.

Dans son analyse, Hirschman n'évite pas la dimension morale du dilemme de la prise de parole, toujours susceptible de basculer dans la rhétorique spéieuse face à la complexité des choix à opérer. Il montre combien il est tentant d'adopter une position définitive (pour ou contre le changement) car cela peut permettre d'avoir le dernier mot dans le débat public, notamment en jouant sur l'angoisse liée à un sentiment d'urgence et d'inéluclabilité. Mais cela s'avère préjudiciable sur le fond. Aussi Hirschman invite-t-il les participants aux processus de délibération (le public en général ainsi que les instances représentatives) à faire preuve d'ouverture en laissant évoluer leurs opinions au cours du débat : « *They should maintain a degree of openness or tentativeness in their opinions and be ready to modify them* » (Hirschman, 2013 : 288). En dépit du fait qu'il semble irréaliste de prétendre s'être fait une opinion ferme et définitive sur tous les sujets, il souligne pourtant que cette ouverture d'esprit est traditionnellement jugée comme un signe de faiblesse : « *In short, vacillation, indifference or weakly held opinions have long met with utmost contempt, while approval and admiration have been bestowed on firmness, fulness and articulateness of opinion* » (Ibidem).

Dans cet article, intitulé « *Opiniated opinion and democracy* », il s'interroge sur l'influence de la visibilité médiatique dans le cadre d'une société où l'organisation du débat politique est fondée, par tradition, sur les principes de délibération et de participation : « *Deliberative democracy rests on argumentation, not only in the sense that it proceeds by argument but also in the sense that it must be justified by argument.* » Le débat d'idées est entravé par l'expression d'opinions trop tranchées, qui ont davantage leur place dans le vote direct ou dans la négociation, d'autres façons d'aboutir à une prise de décision. Cependant, Hirschman reconnaît également que la déception et la lassitude liée à l'engagement dans le débat public sont inévitables en démocratie, dans la mesure où le débat n'est jamais interrompu et aucun argument n'est d'emblée exclu.

Le rôle de la représentation et l'organisation de ses instances

Afin d'éviter cette lassitude démocratique et ces alternances d'engagement total et de de découragement que peuvent occasionner la prise de parole dans une démocratie directe, des formes de représentation ont été mises en place qui permettent à chacun de se faire une opinion.

Dans le modèle de la démocratie représentative, les instances représentatives que sont les partis politiques et les syndicats correspondent à des modes d'organisation de la représentation des groupes sociaux dans une société pluraliste (Offerlé, 2013). Ils représentent aussi des intérêts et des opinions, qui constituent le champ politique du débat d'idées et de la délibération.

Grâce à son analyse des deux grands arguments rhétoriques pour ou contre la réforme, Hirschman nous propose un cadre d'analyse pour la stratégie discursive des acteurs économiques (Lebaron, 2003) en matière de politique économique. Il nous invite à tenir compte de l'incertitude fondamentale qui caractérise la situation de choix, l'importance du débat pluraliste et ouvert pour faire face au changement, et l'émergence inévitable de deux camps quand des décisions fondamentales sont à prendre pour l'avenir : les partisans du progrès et ceux de la réaction. Hirschman, repris pour cela par Jon Elster (1998) dans son analyse de la démocratie délibérative souligne également la plasticité des positions dans le champ en fonction des situations, et donc l'inévitable transformation des discours des différentes parties prenantes au fil du temps.

Ainsi, il serait simpliste de poser que des acteurs dominants installés - comme les membres du patronat - seraient forcément opposés à tout changement des règles du jeu puisqu'ils sont en position de les contrôler. La dynamique du champ crée des coalitions et des oppositions qui le fragmentent, alors même que les prises de position des acteurs s'inscrivent dans des normes rhétoriques conditionnées par des tactiques d'influence en lien avec leur situation. Afin d'explicitier la dynamique du champ et le rôle du capital social, Fligstein (2001) et Fligstein et McAdam (2011) identifient des groupes internes de contrôle, qui ont pour fonction de réguler les changements en tant qu'instances représentatives en lien avec les institutions et les parties extérieures au champ. Ce sont elles, entre autres, qui sont en charge d'exprimer le besoin ou le refus de changement des règles du jeu propres au champ. L'une de leurs missions consiste donc à prendre position par rapport à des actes et des événements, et elles sont amenées à la faire stratégiquement, ce qui implique une bonne part de rhétorique.

Partie 2. Données et méthode d'enquête

Dans cet article, notre objet principal est la représentation du monde patronal français. Nous l'étudions en tant que discours, et ce discours implique à la fois des idées, un mode d'organisation et des pratiques spécifiques en lien avec l'environnement de la démocratie participative et délibérative. Cet environnement est complexe car il est pluraliste et changeant dans la mesure où, dans le cas de la loi Macron, des choix stratégiques liés à l'Europe et au commerce international impliquent des changements importants en matière d'économie politique.

Pour étudier notre objet, nous avons choisi la méthode dite de l'analyse critique de discours (CDA) (Fairclough, 2005 ; Vaara et Riot, 2007). Notre principal matériau est l'analyse des arguments rhétoriques déployés par les représentants du patronat en contexte de changement lié à la loi Macron. Cette loi, dans le domaine de l'économie politique, propose un vaste projet de réforme portant sur plusieurs domaines intéressant le monde de l'entreprise. Nous tentons de comprendre les choix discursifs au regard des positions d'acteurs dans le champ et de leurs objectifs.

2.1. Données

Les données ont été collectées à partir de l'annonce officielle de la loi au conseil des ministres en décembre 2014 et jusqu'à son vote définitif aux environs du 14 juillet 2015ⁱⁱ. Nous observons que la base de données Factiva comporte un grand nombre d'articles similaires à partir de dépêches d'agences de presse dans la presse nationale et régionale et qu'elle comporte très peu d'articles issus de la presse internationale.

Fenêtre temporelle : 11/12/2014 au 11/06/2015	Nombre d'articles collectés : 15,129 articles
Sources (Factiva) : Actu Environnement, Actunet, AFP, Agoravox, Arrêt sur images, Atlantico, Bien Public, Boursorama, Centre presse, Cpress, Dernières nouvelles d'Alsace, E24, Europe 1, France	Sources complémentaires : Le Monde,

<p>3, Investir, IT for business, Journal de l'environnement, L'Agefi quotidien, L'Alsace, L'expansion, L'écho républicain, L'éclair des Pyrénées, L'Express, L'humanité, L'indépendant, L'intern@ute, L'Opinion, L'usine nouvelle, L'Yonne Républicaine, La correspondance économique, La Croix, La dépêche du Midi, La dernière heure, La Dordogne libre, La marseillaise, La Montagne, La nouvelle république du centre ouest, La Provence, La République des Pyrénées, La Tribune, La vie Immo, La Charente Libre, Le Courrier Picard, La Nouvelle République, La Voix du Nord, Le courrier de l'ouest, Le Figaro, Le Havre libre, Le Huffington post, Le JDD, Le journal de l'île de la Réunion, Le journal de Saône et Loire, Le journal du centre, Le midi libre, Le moniteur, Le petit bleu, Le Point, Le populaire, Le Progrès, Le progrès de Fécamp, Le quotidien, Le quotidien du tourisme, Le Revenu, Le Populaire du Centre, Le Républicain Lorrain, Les Échos, LSA, Lyon capitale, Maire infos, Mediapart, Metro, News Press, Newspress, Nice matin, Nord éclair, Nord littoral, Option finance, Ouest-France, Paris Normandie, Planet, Presse Océan, Presse océan, Radio France, Réponse à tout, Reuters, RFI, RJB, Rue 89, Slate, Sud Ouest, Sud ouest, Témoignage, Yahoo France.</p>	<p>Libération, Mediapart (non représentés dans Factiva) soit 2004 articles supplémentaires. sites en ligne des deux assemblées, de Bercy, des trois confédérations patronales, des cinq syndicats majoritaires</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cette lecture de la presse écrite s'est accompagnée du visionnage des sessions d'examen de la loi Macron en Commission sur la chaîne parlementaire au fur et à mesure de son examen.

Enfin, nous avons complété ces données de seconde main par des entretiens non directifs avec des membres de la commission parlementaire de l'Assemblée Nationale et des sénateurs et attachés parlementaires afin de mieux comprendre le processus législatif et de mieux évaluer l'influence des déclarations dans les médias des acteurs concernés (notamment les représentants du patronat) sur l'évolution du contenu de la loi.

2.2. Méthode d'enquête et traitement des données

Les médias français, aussi bien généralistes que spécialisés dans le domaine de l'économie, sont le relais des débats au sujet de la loi Macron. Une analyse du corpus de ces articles de presse laisse identifier deux camps : les partisans et les opposants à la loi. Au fil des six mois de l'examen de la loi, l'on peut également identifier des changements de position dans le champ médiatique.

Dans notre travail d'analyse des prises de position des instances de représentation du patronat dans les médias, le concept de discours dans la tradition de la CDA (critical discourse analysis) tient une place essentielle. Le discours est un élément central pour comprendre la stratégie car il construit la légitimité de l'action, par le biais de prises de position officielles : *« 'Discourse' is the central concept because it provides the framework that determines what is taken as legitimate and natural. The key point is that all communication, including strategizing, is linked with pre-existing discourses, even though we are not always aware of*

these discourses. Thus, in addition to the rhetorical work of managers and other organizational actors, one needs to consider the role of discourse in strategy processes. This is key in terms of understanding why specific ideas, statements, slogans, metaphors, etc. seem to find resonance among the audience – and others not. Focus on discourse also helps to understand why and how specific initiatives and ideas link with contemporary fashions and ideologies, and thus to partly explain ‘the uniqueness paradox’ in strategizing (corporate strategies often resembling another).» (Vaara et al. 2009 : 7)

Nous avons récolté des archives dans la presse écrite nationale française sur une fenêtre temporelle spécifique correspondant à l’examen de la loi Macron. L’analyse critique du discours (CDA) consiste à traiter les données de manière abductive c’est-à-dire à passer par un aller-retour entre la théorie et les matériaux empiriques afin d’émettre des hypothèses concernant les éléments essentiels au fur et à mesure de l’examen de la loi et des prises de position. Nous avons d’abord soumis les textes à une analyse thématique (Vaara et Tienari, 2004) afin de faire émerger des axes clefs du discours par un mécanisme de comparaison. C’est ainsi que nous avons pu faire apparaître l’opposition entre positions progressistes et réactionnaires.

Nous avons identifié les points de tension et arguments types pour ou contre la loi. Puis nous avons concentré notre analyse sur les représentants du patronat et sur le discours ayant trait à la réforme, avec les sèmes lexicaux suivants :

Pour la réforme	Contre la réforme
Mue, transformation Modernisation Dynamisme (flexibilité, rentabilité, compétitivité)	Guerre de tranchée, déminage, bombe à Micron (effet pervers) Petit, futile, ridicule (inanéité) Fourre-tout (inanéité, confusion ?)

Nous nous sommes ensuite livrés à une analyse interdiscursive sur le corpus afin de faire émerger plusieurs types de discours, par exemple plusieurs styles de légitimation chez les acteurs. C’est ce qui a permis de faire apparaître une volte-face dans la posture des acteurs les plus centraux vis-à-vis de la loi, basculant d’une posture favorable à une position plus critique.

Pour mieux comprendre la teneur de ce discours dont la présence est dominante dans le champ médiatique, nous nous sommes livrés à une analyse textuelle plus fine, qui permet de faire apparaître l’argumentaire présent dans les positions du MEDEF et plus spécifiquement

du « patron des patrons » du fait de sa grande visibilité dans la médias en tant qu'instance à la fois officielle et symbolique de représentation

Nous avons identifié les figures centrales de la représentation patronale telles qu'elles apparaissaient dans les médias. L'identification de ces figures centrales dans le débat autour de la loi nous a permis de l'inscrire dans un ensemble de négociations sur des enjeux clés pour le monde patronal, afin de mieux comprendre et expliciter les positions officielles en fonction du contexte économique et politique.

Partie 3. Contextualisation

La position des représentants du patronat est intéressante à observer dans le contexte car elle fait l'objet d'une importance couverture médiatique. Alors que le patronat avait pris des positions combatives face au gouvernement au cours des derniers mois de l'année 2014, la loi Macron semblait au contraire perçue favorablement. Aux prémisses du débat parlementaire, le patronat s'érigea même, par le biais de ses représentants les plus visibles, en rempart de l'action réformatrice du ministre et du parlement alors que cette loi était par ailleurs fort controversée dans la sphère politique, trop réformatrice pour la gauche, pas assez pour la droite.

Dans un domaine qui le concernait au premier chef, la politique économique, et face à une proposition législative qui déclarait lui être essentiellement destinée, la réaction du patronat était particulièrement attendue, écoutée, à tel point que la loi Macron fut baptisée, dès la mi-janvier 2015, « loi Macron, la loi des patrons » par ses adversaires.

Présentée comme l'une des lois clés du quinquennat de François Hollande, la loi Macron se fixait pour objectif de relancer la croissance française dans un contexte de stagnation, depuis la crise financière de 2008. Cette loi a vite été baptisée « la loi des patrons », car elle a bouleversé la traditionnelle opposition gauche-droite. Du fait de son ampleur et des débats qui

ont conduit à de complexes coalitions, la trajectoire de la loi se révéla particulièrement sinueuse et elle attira l'attention des médias tout en rendant quasiment impossible une synthèse exhaustive de son contenu. Par son ampleur, elle favorisa une évolution des positions d'acteurs dans le champ médiatique et, plus généralement, dans le champ d'action stratégique où s'exercent les influences. Nous présentons d'abord le cadre de la loi et son contenu, puis son inscription dans l'agenda législatif, les prises de position qui se sont exprimées dans le champ au fil des débats publics dans les médias et enfin la situation des instances représentatives du patronat au moment de l'examen de la loi par les deux assemblées parlementaires.

Le cadre de la loi et son contenu

La loi Macron se veut emblématique du quinquennat et prend une position énergique face à la crise économique démarrée en 2008 et qui est la cause d'un taux de chômage aux alentours de 10 % en France. Pour faire évoluer cette situation, elle introduit des mesures dans un grand nombre de domaines différents, impliquant plusieurs ministères sous l'égide de Bercy.

Contenu de la loi	Thèmes principaux abordés
107 articles, 1758 amendements initialement en janvier, puis près de 400 articles avec 2024 amendements adoptés (sur 8085 déposés) en juin 2015.	Titre définitif de la loi dite Macron : « loi pour la croissance et l'activité ». Elle compte trois parties : libérer l'activité, investir et travailler Son objectif officiel : Le projet de loi s'articule autour de trois grands principes : libérer, investir et travailler. Il ne sert qu'un seul intérêt : l'intérêt général.

Cette loi est présentée comme emblématique du virage « social libéral» du gouvernement de Manuel Valls, mais comme il existe plusieurs traditions et plusieurs définitions de ce terme (Audard, 2009), on peut dire qu'à lire Emmanuel Macron, le ministre de l'économie et des finances porteur de cette loi, elle a aussi bien pour but de « libérer les énergies » en modifiant la réglementations, certaines conventions et certaines régulations par la réforme du code des assurances, de la consommation, des collectivités territoriales, du commerce, de la justice administrative, de l'environnement, de la mutualité, des postes et télécommunication, de la propriété intellectuelle, de la route, de la santé publique, de la sécurité sociale, des transports,

du tourisme, du travail, de l'urbanisme, de la voirie routière, ainsi que du code civil, du code général des impôts, du code monétaire et financier et du code rural.

Cette loi a fait l'objet d'une innovation parlementaire après avoir votée. Soucieux de passer outre certaines lourdeurs administratives, le ministre de l'économie et des finances a mis en place un comité de suivant visant à s'assurer de la mise en application des décrets. De fait, son application est encore en cours puisque c'est seulement le 20 février 2017 que le conseil d'Etat rejette définitivement les recours contre l'enfouissement des déchets nucléaires sur le site de Bure et le 22 février 2017 qu'il rejette le recours contre la privatisation des aéroports de Nice et de Lyon.

Accusée d'être une « loi fourre-tout » par des observateurs de tous bords, cette loi a, du fait de sa taille, fait l'objet d'un grand nombre de changements partiels au fil des examens qui ont jalonné son parcours législatif. Elle fut examinée dans le cadre d'une commission de dix-sept parlementaires choisis par le gouvernement, soit par une forme de groupe visant à représenter la représentation nationale. Elle donna lieu à 437 heures de discussion entre les deux assemblées (l'Assemblée nationale et le Sénat), ce qui semble à la fois considérable et rapide, dans la mesure où cela implique un rythme d'environ trois heures de débat parlementaire par article de loi dans des domaines aussi techniques que divers.

En choisissant pour évoquer sa ligne directrice le vocabulaire du patronat qui conditionne traditionnellement le paiement des taxes et l'embauche de salariés à la « liberté d'entreprendre », le gouvernement met assez habilement le patronat dans l'obligation de reconnaître ses efforts réformistes. Dans l'ensemble, le patronat, et plus particulièrement le MEDEF, joue le jeu. Nous allons voir pourquoi.

Le calendrier parlementaire et extra-parlementaire

La loi Macron aurait fait l'objet d'un travail de co-construction parlementaire, ce qui explique la longueur et la complexité de la procédure. Elle a, de fait, mérité son qualificatif de « réforme » au sens où elle a eu pour effet de scinder les camps et de créer de nouvelles coalitions dans le champ de l'économie-politique. Elle a fait l'objet de trois recours à l'article

49.3 qui permet au gouvernement de faire voter une loi en engageant sa responsabilité devant le parlement. C'est d'ailleurs à ce titre, à la fois comme méthode et comme contenu, qu'elle a fait l'objet d'une importante couverture médiatique.

Présentation de la loi par le ministre en conseil des ministres les 15 octobre et 18 décembre 2014 Examen du texte par une commission spéciale de 17 membres du 2 au 15 janvier 2015 Examen de la loi à l'Assemblée nationale en première lecture du 19 au 26 janvier (date du premier recours au 49.3.) Examen de la loi par le Sénat du 7 avril au 12 mai (vote de la loi) Commission mixte paritaire le 4 juin (échec) Examen de la loi à l'Assemblée nationale en deuxième lecture du 8 au 16 juin (date du deuxième recours au 49.3) Examen de la loi par le Sénat en deuxième lecture Vote définitif le 10 juillet 2015. (date du troisième recours à l'article 49.3) <i>Il y aurait eu en tout 437 heures de débats sur le texte, un travail chiffré à 42 millions d'euros pour le budget de l'Etat.</i>

La loi s'inscrit dans le prolongement de nombreux travaux : les rapports de la commission Attali (2008), Cette et al. (2014) en lien avec l'OCDE, Enderlein et Pisani-Ferry (2014) en lien avec l'Union Européenne.

En outre, elle se présente comme une nouvelle méthode de travail qui privilégie la concertation entre les partis politiques et, plus largement, entre les instances représentatives et les experts. En effet, la loi a fait l'objet d'un examen en parallèle par un organisme indépendant et des groupes d'experts légitimes sur les politiques publiques (Le Commissariat général à la stratégie, les « think tanks » Terra Nova, Fondation Jean Jaurès et l'institut Montaigne).

Dans la presse et dans la communication officielle du gouvernement, la loi Macron est à la fois une loi qui porte sur de multiples domaines où des changements étaient attendus, et une loi qui joue un rôle de symbole. Elle incarne la volonté de réformer l'économie pour favoriser la croissance, un objectif qui implique à la fois des choix d'investissement dans le cadre de « la politique de l'offre », et des économies sur certains plans en lien avec la crise et « le tournant de la rigueur » impulsé par l'Union Européenne qui veille à l'équilibre des finances publiques des Etats-membres. Il ne semble dès lors pas très surprenant que le discours des

différents acteurs concernés par la loi prennent un tour rhétorique (pour ou contre la loi et donc pour ou contre « la réforme ») dans la mesure où tous les enjeux ne sauraient être abordés simultanément. Nous allons donc tâcher de comprendre ce que signifie, plus précisément, le soutien du patronat à la loi Macron.

Pour ou contre la loi Macron : les prises de position des différentes parties prenantes dans les médias

La loi Macron a été l’objet d’une grande attention, d’abord parce qu’elle fut présentée comme l’une des grandes lois du quinquennat de François Hollande, ensuite parce qu’elle traitait un très large éventail de sujets concernant de nombreux groupes d’acteurs. Elle suscita donc de nombreuses prises de position, qu’il est très difficile de résumer sans les caricaturer, notamment parce qu’elle avait pour vocation de « faire bouger les lignes » au sens où les camps traditionnels (gauche/droite) ne faisaient pas front commun pour ou contre la réforme.

Nous synthétisons donc ces positions dans le schéma suivant sachant que nous ne tenons compte que des positions officiellement exprimées et que nous opérons une synthèse forcément schématique:

Pour la loi Macron	Contre la loi Macron
Le président de la République (félicité au forum de Davos en janvier pour cette loi) Le gouvernement La majorité du PS Une partie des membres de l’UDI (surtout) et de l’UMP (dans une moindre mesure) L’Union européenne (Jean-Claude Juncker, Pierre Moscovici et Angela Merkel ont salué les efforts de la France) <i>Le patronat</i>	L’opposition (UMP, UDI) Les frondeurs au PS Les verts (en majorité) et le PC Les syndicats (en grande majorité) Les représentants des professions réglementées, des tribunaux d’instance et des prud’hommes <i>(Le patronat)</i>

Comme nous pouvons l’observer, le patronat est l’un des soutiens d’une loi qui suscite aussi des oppositions dans de nombreux secteurs, du fait de sa large portée. Ce soutien est notable car il s’agit d’un soutien officiel du patronat à une loi de réforme introduite par un gouvernement de gauche. Même si le patronat n’est pas en phase avec toutes les mesures comprises dans la loi Macron, il estime qu’une « vraie réforme » s’impose, même si certaines

dimensions de cette réforme ne lui conviennent pas. Sa position est donc d'emblée moins tranchée que celle des opposants. Les plus virulents adoptent l'argument rhétorique de l'effet pervers. Ainsi les syndicats défilent la veille du premier examen du projet de texte à l'Assemblée : « *«La loi Macron, c'est la loi des patrons », « Ni amendable ni négociable, retrait, retrait, de la loi Macron ! »...* Les slogans résument l'état d'esprit des quelques milliers de manifestants qui ont défilé hier à Paris, à l'appel des organisations d'Île-de-France de la CGT, FO, FSU et Solidaires et avec le soutien du Front de gauche, pour protester contre le projet de loi libéral du ministre de l'Économie, Emmanuel Macron ». (L'Humanité, le 26 janvier 2015). De même, Martine Aubry dénonce « *une régression* ». Dans une tribune publiée le 9 décembre 2014 dans Le Monde, l'ex-numéro un du Parti Socialiste écrit : « *Ce n'est pas une réforme subalterne, c'est un moment de vérité autour de la seule question qui vaille : dans quelle société voulons-nous vivre ? (...) Veut-on faire de la consommation - encore plus qu'aujourd'hui - l'alpha et l'oméga de notre société ?* ». Dans la même optique, « *Les dix députés Front de gauche estiment que la loi Macron (...) porte un message clair et global reposant sur une doctrine cohérente : la remise en cause de l'État social à travers l'application de vieilles recettes néolibérales* ». (Médiapart, le 26 janvier 2015).

Les adversaires les moins virulents (principalement les partis politiques de la droite et du centre) adoptent plutôt l'argument rhétorique de l'inanité : « *Ce texte ressemble beaucoup à une montagne qui accouche non pas d'une souris mais d'un troupeau de petites souris dont on se sait pas bien si elles vont changer les choses* », a lancé le président du Modem sur France Info. » alors que les Verts dénoncent « *une loi fourre-tout* » et le Front National « *une escroquerie (et) de vieilles réclamations de la Commission Européenne.* » (Le Parisien, 10 décembre 2014).

Plutôt pour la loi Macron : les positions du patronat et les limites d'une analyse de groupe

En nous concentrant sur les positions des patrons dans l'espace du débat médiatique, nous pouvons constater que leurs principaux représentants s'inscrivent eux aussi dans un argumentaire « pour ou contre la loi » où les défenseurs de la loi y voient un progrès et s'identifient au camp des réformistes, mais avec des positions plus nuancées. Toutefois, ces prises de position dans l'espace médiatique qui semblent émaner d'un groupe homogène ne devraient pas nous faire oublier la diversité des membres du patronat français aujourd'hui. L'idée d'un patronat homogène est un héritage d'une vision historique qui s'ancre dans la traditionnelle lutte des classes.

De fait, les positions du patronat français dans l'arène politique a fait l'objet de moins d'analyses cherchant à décrire et interpréter leurs positions que de dénonciations se centrant sur l'influence polymorphe des groupes de pression et leurs pratiques de l'ombre ainsi que les réseaux de « l'oligarchie patronale » (Hauman, 2008 : 37). Or, d'après Hauman il existe depuis 1945 une interpénétration des élites qui rend difficile d'identifier « un groupe des patrons » et donc de faire des élites patronales un groupe homogène distinct. Ainsi Michel Offerlé (2009 : 73) insiste-il sur un patronat « entre unité et divisions » au sein d'une confédération comme le MEDEF. Il insiste sur la diversité des secteurs d'activité (les secteurs traditionnels comme le textile, la métallurgie et la chimie fonctionnent différemment du secteur banque-assurances, intérim, conseil, grande distribution) ainsi que sur la territorialité alors même qu'en France (ce qui est rare) les syndicats patronaux combinent un rôle social (l'équivalent des « unions » dans les pays anglo-saxons) et un rôle commercial (l'équivalent des « trade associations»). Enfin, il faut tenir compte de la taille pour comprendre la logique de la représentation patronale: seule 2500 entreprises comptent plus de 500 salariés (Offerlé, 2013) et bien que la plupart des grandes entreprises soient affiliées au MEDEF, c'est plus spécifiquement l'AFEP (l'association française des entreprises privées) qui représente environ 100 entreprises du CAC 40 (sachant que les grandes entreprises françaises (274 en tout) représentent à elles seules 30 % des salariés) alors que les entreprises de taille intermédiaire ne sont qu'un peu plus de 5000 et que les petites entreprises (PME, TPE et MIC) sont en tout 3,7 millions. Les patrons de ces entreprises cotisent souvent au MEDEF mais aussi dans des syndicats spécifiques comme la CGPME et l'UPA. Ces syndicats patronaux prennent souvent des positions concurrentes du MEDEF. Ils critiquent notamment la mondialisation et le

libéralisme dans des prises de position qui peuvent s'apparenter à une tradition néo-corporatiste, c'est-à-dire la défense de groupes d'intérêt soudés dans un cadre national (Sassen, 2003) pour contrôler le cadre des échanges commerciaux (Segrestin, 1985). Ils se sont illustrés récemment par des frondes et des mouvements spontanés régionaux comme le mouvement des bonnets rouges contre l'éco-taxe en Bretagne en 2013-2014, le mouvement des pigeons en 2013 et la fronde des petits patrons à la veille de la loi Macron.

L'on peut donc se demander si l'affirmation suivante se vérifiait encore à l'occasion du débat public autour de cette loi pour la croissance et la compétitivité: « *Depuis le début des années 80, les querelles entre libéraux et corporatistes ont fait long feu.* » (Denord 2002 : 181) et Denord ajoutait que c'était la fin de cette querelle interne qui avait permis que « *Le patronat revendique ainsi un rôle d'éclaireur et d'intellectuel.* » (Ibidem) dans le cadre d'un libéralisme de marché se voulant en phase avec la mondialisation. Selon cet auteur, le débat public en devenait même superflu au motif que : « *A l'heure où les politiques gouvernementales ont elles-mêmes le libéralisme comme horizon idéologique, pourquoi le patronat aurait-il à se mobiliser ?* » (Denord, 2002 : 182). Notre analyse du débat autour de la loi Macron peut peut-être permettre de répondre à cette question et d'expliquer le recours à la rhétorique de la part des représentants du patronat dans le cadre du débat autour de grandes lois de cadrage de l'économie.

Partie 4. La passion des patrons pour la loi Macron. Description des prises de position de la représentation patronale

Les positions des représentants des patrons dans le champ médiatique font l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où ils sont identifiés comme les principaux concernés par ces réformes qui visent à relancer l'activité par la « libération des énergies » que devrait rendre possible la simplification des codes et règlements ayant trait à l'économie.

Nous observons d'abord un champ fortement clivé entre les partisans de la loi et ses opposants, ainsi qu'une évolution des positions du syndicat patronal de très loin le plus visible, le MEDEF. Du fait de la très forte visibilité de ce syndicat, nous nous penchons ensuite sur l'argumentaire de ses dirigeants, Pierre Gattaz et Laurence Parisot, à l'occasion de l'examen de la loi Macron. Ces deux acteurs très médiatiques semblent manifestement se servir de cette loi pour montrer leur influence à des fins de légitimation personnelle. Enfin, prenant acte d'une crise manifeste du débat public et du système de représentation patronal,

nous observons que le soutien à la loi Macron ne correspond manifestement pas à une prise de position dans le cadre d'un débat démocratique, du type de ceux évoqués par Albert O. Hirschman comme pilier de la démocratie délibérative.

4.1. Les Partisans et les Opposants : la rhétorique des représentants du patronat dans les médias

Si le monde patronal s'est montré dans l'ensemble intéressé par la loi Macron et ses réformes, c'est dans le cadre d'une représentation officielle qui prend position pour l'ensemble de ses membres, et cette représentation n'est pas unique : il existe plusieurs instances de représentation.

Un système démocratique délibératif et représentatif encourage la pluralité des partis politiques et des syndicats, dont les syndicats patronaux. L'on ne saurait donc pas s'étonner que les différentes instances représentatives du patronat ne prennent pas toujours les mêmes positions. Toute la question est donc de comprendre pourquoi **et dans quelle mesure** les instances représentatives du patronat ont choisi de prendre officiellement position pour les réformes introduites par la loi Macron.

Nous présentons d'abord ces trois confédérations, puis un échantillon des positions prises par les représentants du patronat pour ou contre la réforme, enfin la posture la plus réformiste, celle du MEDEF, dans un contexte de remise en question de cette confédération, la plus puissante des trois mais aussi la plus exposée car plurielle.

Les trois confédérations les plus représentatives du patronat

La prise de parole des patrons correspond à une stratégie d'ensemble dans le cadre du dialogue social. Aussi la loi Macron n'est-elle qu'un événement dans une longue suite de changements et de transformations qui ont agité le monde économique depuis des décennies qui ont vu la structuration de positions représentatives organisées afin de réagir à tout changement et de peser, au besoin, sur les choix politiques.

Afin d'analyser plus finement les variations dans les positions patronales, nous nous concentrons principalement sur les positions officielles des trois confédérations patronales les plus représentativesⁱⁱⁱ en France: Le Medef, la CGPME et l'UPA.

Confédération	Le MEDEF	La CGPME	L'UPA
Profil	Mouvement des entreprises de France Créé en 1998 à la suite de la CGPF (1919 puis 1936) puis du CNPF. Entre 300 000 et 750 000 membres (Offerlé, 2013) Budget : 37,8 millions d'euros dont 12 millions d'euros de subventions au titre d'organisme paritaire. (en 2014) Association loi 1901 Confédération réunissant 27 fédérations professionnelles, 85 branches métiers et 155 MEDEF territoriaux. Pierre Gattaz est élu à sa tête en juillet 2013.	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, 200 fédérations professionnelles et syndicats de métiers, 104 Unions Territoriales interprofessionnelles et ses 22 Unions Régionales Ils représenteraient entre 60 et 350 000 adhérents sur 3,6 millions d'entreprises de moins de 250 salariés (Offerlé, 2013). Budget : 28,5 millions d'euros (2013) François Asselin est élu à la tête de la confédération en 2012.	L'Union Professionnelle Artisanale Se veut l'organisation nationale représentative de l'artisanat et du commerce de proximité. Elle rassemble 55 fédérations professionnelles nationales. L'UPA défendrait les intérêts des 1.300.000 entreprises françaises de l'artisanat et du commerce de proximité. Budget : 33 millions (2012) Elle représenterait 1,4 millions d'entreprises (nombre d'adhérents non communiqué). Jean-Pierre Cruzat est élu à la tête de l'UPA en janvier 2013.

Ces trois confédérations étaient associées dans un vaste mouvement de protestation à la veille de la loi Macron : la première semaine de décembre 2014 avait vu défiler les patrons mécontents des demandes de contreparties du gouvernement en lien avec le CICE et le pacte de responsabilité. Ce mouvement de fronde était unanime contre le gouvernement qui exigeait des contreparties que le patronat jugeait déraisonnables.

La loi Macron était bien différente des enjeux du pacte de responsabilité et du dialogue social puisqu'elle rassemblait un grand nombre d'enjeux différents, sur des sujets aussi variés que les professions réglementées, les nationalisations et le code du travail sans introduire de contreparties dans le cadre d'une négociation.

A ce propos, le gouvernement par la voix du ministre porteur de la loi, Emmanuel Macron, endossait pleinement le thème de la réforme. Dans un bref entretien aux *Echos* du 17 juin

2015, aux lendemains du deuxième 49.3 à l'Assemblée Nationale, le Ministre employa quinze fois le mot de réforme pour expliciter sa démarche et inscrire la loi dans une direction à long terme. Ainsi, le ministre affirmait-il, à propos du travail du dimanche, un thème très controversé à gauche : « *Il ne faut avoir ni dogme ni fétiche [sur le temps de travail], mais du pragmatisme.* » (Le Progrès de Lyon, 9 octobre 2014), faisant écho au discours pragmatiste du patronat : « *Le MEDEF est non partisan, il ne porte aucun jugement, aucune opinion sur les candidats, il ne donne aucune consigne de vote, ne labellise personne.* » (Ernest-Antoine Seillière, *Le Nouvel Observateur*, 14 Mars 2002).

La veille des déclarations de son ministre, au journal de 20 heures de TF1, le Premier Ministre avait lui aussi fustigé « *ceux qui préfèrent la posture à la réforme* » au nom du réformisme. Peu avant le recours au 49.3 lors de l'examen en deuxième lecture de la loi, ce dernier en fait-même un symbole face à une droite dont il dresse un tableau corporatiste et rétrograde : « *« Si cette loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques concentre les crispations, les invectives, mais aussi les attentes et les espoirs, c'est parce qu'elle est devenue un symbole. Non pas le symbole d'un passage en force, monsieur le président Jacob!. Mais le symbole du passage à l'action, le symbole du mouvement »* (Manuel Valls, Les Echos, 18 juin 2015). A cette date, cependant, le soutien du patronat à la loi s'est fait beaucoup plus discret, notamment depuis que certains amendements introduits par le Sénat (à majorité de droite) avaient été rejetés par les députés.

De fait, parmi les représentants du patronat, il existait des positions plus ou moins tranchées, qui ne semblaient d'ailleurs nullement incompatibles : celles qui modulaient la dialectique « pour/contre la réforme » structurant le champ des médias par des positions stratégiques plus nuancées, avec une focale sur un ou plusieurs enjeux symboliques, par exemple le travail le dimanche ou la réforme des prud'hommes. L'on pouvait en l'occurrence distinguer la position plus générale et réformatrice du MEDEF de celle des deux autres confédérations, la CGPME et l'UPA, qui représentaient essentiellement des PME. Il existait également des divergences sur certains points spécifiques à la loi, dont l'envergure était fort vaste, prêtant à l'éparpillement des positions au fil de l'examen au cas par cas de ses articles.

Arguments réformistes	Arguments réactionnaires
-----------------------	--------------------------

Urgence (risque imminent)	<p>« Je crois sincèrement et profondément, que la crise économique et sociale qui secoue notre pays, ainsi que les derniers actes dramatiques intervenus sur notre territoire, doivent être un accélérateur des réformes, pas un frein. Nous devons absolument puiser dans ces épreuves les forces de notre redressement. » (Vœux de Pierre Gattaz, site du Medef, 1^{er} janvier 2015).</p> <p>François Asselin, de la CGPME évoque de réelles avancées : « Le fond de cette loi est un fond réformateur, donc il faut l'encourager, le souligner » (Le Figaro, le 21 janvier 2015). Mais il parle aussi d'un « coup de poignard planté dans le dos des commerces de proximité » à cause de la généralisation du travail le dimanche qui donnerait lieu à des contreparties salariales.</p>	<p>« (...) Plus ils font des pseudo-avancées sociales, plus l'économie recule (...). Certains sont en fait dans une logique de destruction sociale. » (Le Point, 11 juin 2015, Pierre Gattaz, président du MEDEF, à propos des lois Macron et Rebsamen).</p> <p>« Le Conseil National de l'UNAPL, composé des présidents des 62 syndicats adhérents, dans les secteurs de la santé, du droit, des techniques et du cadre de vie, a tenu une nouvelle réunion extraordinaire le jeudi 27 novembre afin d'analyser le texte du projet de loi dit « pour la croissance et l'attractivité ». Ce texte contient, au milieu d'un flot de mesures destinées à créer la diversion, un ensemble de mesures dévastatrices, visant la déréglementation et donc la destruction des professions libérales » (Site de l'UNAPL, le 15 juin 2015).</p>	Effet pervers
Nécessité, sens de l'histoire	<p>« La loi Macron va véritablement dans la bonne direction. » (Thibault Lanxade, vice-président du MEDEF en charge des TPE-PME le 8 décembre 2014 dans Le Point). Il se pose en « patronat de progrès contre un patronat de tradition » mais il s'aligne en particulier sur la défense de la justice des prud'hommes.</p>	<p>« Un saupoudrage de dispositions, certes plutôt positives, mais souvent complexes d'application ou limitées dans le temps, et manquant d'une véritable ambition. » (L'UPA, à propos des lois Macron et Rebsamen et du Small Business Act annoncé le 8 juin 2015 par le Premier Ministre).</p>	Inanité (aucune effet)
Conforte d'autres réformes	<p>« Et je dois dire, qu'au-delà des quolibets, je constate que certains éléments sont repris dans la loi Macron en préparation, sur l'épargne salariale, sur le travail du dimanche, même si cela ne va pas assez loin, sur la dépénalisation du délit d'entrave, sur des mesures de sécurisation des licenciements et des PSE, par exemple... Là encore, tout n'est pas conforme à nos attentes, mais avançons, continuons et voyons le verre à moitié plein plutôt que de le voir à moitié vide. » (Vœux de Pierre Gattaz, le 12 janvier 2015).</p>	<p>« Ils ont érigé en totem le fait qu'ils ne veulent pas toucher au droit du travail. » (Le Point, 11 juin 2015, François Asselin, président de la CGPME).</p> <p>Jean-Eudes du Mesnil regrette « un train de demi-mesures ». Pour l'UPA, il s'agit tout bonnement d'un « parti perdant perdant ». (Ibidem)</p>	Sabote d'autres réformes

Ces positions adoptaient des arguments tantôt réformistes tantôt réactionnaires, et demandant tantôt plus de réforme encore, tantôt moins ou pas de réforme (d'autres réformes) soulignaient, s'il en était besoin, une situation où s'accroissent les rivalités entre confédérations et entre fédérations par branches. L'on voit que la CGPME et l'UPA se

montrent plutôt critiques, et que la déception (en juin) fait place à l'espoir (en décembre) dans les déclarations officielles des représentants à la presse.

Cet éventail d'intérêts tantôt convergents et tantôt divergents se prête mal au contrôle (Fligstein et McAdam, 2013) que supposerait un patronat soudé, en position de jouer le rôle de groupe interne de contrôle. Cela contredit également la thèse d'un patronat exerçant une influence souterraine sur les décisions économiques prises par les gouvernements et les parlements.

Si les confédérations donnent de la voix pour gagner en légitimité en se rendant visibles dans le champ médiatique (cette stratégie trouverait, selon Offerlé (2013) ses origines dans les événements de mai 68), on peut en outre observer que le cadre de la loi de modernisation du dialogue social de 2007 ne se contente plus de les encourager à s'exprimer mais les oblige à prendre position durant la phase de concertation des instances de représentation dans le cadre du dialogue social. C'est notamment le cas du MEDEF, principal représentant du patronat, contraint à prendre position et donc à éviter toute critique excessive qui pourrait passer pour réactionnaire et hostile au dialogue. Cette contrainte s'illustre dans ses propos.

A la veille de l'examen de la loi, afin de disqualifier d'autres postures dans le camp des représentants du patronat, le MEDEF se veut garant du réformisme libéral face à tous les corporatismes car il semble dépassé par la fronde des petits patrons représentés par la CGPME et l'UPA. « A l'avant-veille de la présentation en conseil des ministres du projet de loi Macron, le Medef *«prend ses responsabilités»*, comme l'y a enjoint Matignon, et soutient le texte. *«Ce que propose aujourd'hui Emmanuel Macron va véritablement dans la bonne direction. Sur les professions réglementées il y a un certain nombre de corporatismes qu'il faut faire évoluer»*, a ainsi déclaré lundi le président du pôle entrepreneuriat et croissance du Medef, Thibault Lanxade sur RFI. *«Oui, le texte est intéressant. Il va dans beaucoup de directions»* dont l'assouplissement des règles du travail du dimanche, autrefois «tabou» et qui est *«une des premières choses que (le président du Medef Pierre Gattaz) a exprimées»* (Le Monde, 8 décembre 2015).

Les réformateurs du MEDEF fustigent leurs adversaires plus critiques (principalement la

CGPME et l'UPA mais aussi les représentants des professions réglementées) qu'ils identifient à des forces corporatistes et rétrogrades, identifiant le ministre et sa loi au camp libéral (le leur) : « *« Est-ce qu'il (Le Ministre Macron) ira jusqu'au bout ? Aura-t-il la capacité et la latitude politique pour mener à bien ces réformes, ça nous le souhaitons »*, a poursuivi Thibault Lanxade, soulignant qu'il y aurait « *des résistances* » dans le camp du ministre de l'Economie et « *peut être aussi dans certaines zones de corporatisme patronal* » (Le Monde, 8 décembre 2015).

Toutefois, comme nous allons le voir, le choix d'une rhétorique progressiste ne règle pas tous les problèmes de représentativité, ce qui peut expliquer pourquoi les représentants du patronat réformistes préfèrent se mettre en scène dans le cadre feutré de rencontres au sommet en amont des délibérations publiques, que dans l'espace plus ouvert des négociations paritaires.

Deux patrons des patrons : Des représentants qui légitiment la loi Macron en se légitimant eux-mêmes

Les représentants du patronat sont souvent, Michel Offerlé l'observait dans l'introduction de son ouvrage sur *Les patrons des patrons* (2009), identifiés à un seul patron, celui qui a été élu à la tête du principal syndicat patronal, le MEDEF. D'après cet auteur, cette médiatisation excessive pose un problème, car elle escamote la diversité du milieu patronal, ainsi que la multiplicité des opinions en son sein.

La loi Macron ne fait pas exception à cette règle, qui veut que ses responsables fassent l'objet d'une attention médiatique très soutenue. Les médias se font particulièrement l'écho des prises de position des dirigeants du MEDEF. Nous observons que Pierre Gattaz (élu à la tête du MEDEF au moment de l'examen de la loi Macron depuis 2012) et Laurence Parisot (qui l'a précédé à cette fonction) adoptent un discours visant la légitimation (Vaara, 2014) de la réforme (la loi) mais aussi de leur propre personne en tant que porteurs de cette réforme. En effet, par une forme de tour de passe-passe discursif, les deux « patrons des patrons » font la promotion de la loi Macron en sous-entendant qu'ils en ont été les principaux inspirateurs, ce qui leur permet, en retour, de souligner leur influence, et donc leur légitimité en tant que représentants du patronat, dont ils servent efficacement les intérêts en amont des délibérations publiques.

L'on peut identifier les différents arguments qui entrent dans cette stratégie de légitimation en complétant l'analyse rhétorique de Hirschman avec les catégories de l'analyse critique du

discours (CDA) reprises par Vaara (2014) : l'argument de la norme sociale (normalisation), la référence à l'auteur de la loi (autorisation), la référence à la raison et au bon sens (rationalisation), l'argument moral (moralisation) et enfin la mise en récit avec une référence à un caractère inéluctable du cours des choses.

1. La normalisation :

Ce argument consiste à introduire dans le discours des métaphores liées à un ordre immuable des choses. Comme le soulignait déjà Hirschman dans son analyse de la rhétorique autour du changement, tout se passe alors comme si le cours des choses ne pouvait ou ne devait être infléchi du fait de l'existence de lois immuables et de principes.

Par exemple, l'ancienne patronne du Medef, Laurence Parisot, utilise des métaphores climatiques pour illustrer tout le bien qu'elle pense de la loi Macron : « *L'économie est une architecture et les crises économiques produisent les mêmes effets que des tremblements de terre. Si vous bâtissez un immeuble raide, à la première secousse, les poutres se brisent et tout est par terre. Si vous introduisez de l'élasticité, l'immeuble accompagne le mouvement, résiste et se remet en place. L'économie française a besoin de cette approche antisismique, et la loi Macron y participe.* » (Le Parisien, 17 avril 2015).

Ces expressions contrastent avec les références à la législation française sur les affaires qu'elle identifie à une maladie : « *La France doit repenser les relations contractuelles qui lient l'entreprise au salarié. Parce qu'au fil des années, la boulimie réglementaire des députés, de droite comme de gauche, a fabriqué un empilement d'articles illisibles, inintelligibles, et parfois même inapplicables. Mais le contrat unique serait, au mieux, un cautère sur une jambe de bois, au pire, une aggravation du système.* » (Le Parisien, 17 avril 2015)

La presse avait évoqué des débats houleux et des opérations de « déminage » tout au long de l'examen de la loi Macron, trois recours à l'article 49.3 n'étant pas habituels, mais probablement aussi sous l'influence des attentats terroristes qui avaient eu lieu en janvier 2015. Dans la même tonalité, Le MEDEF utilisait également l'image de la guerre et du terrorisme dangereux pour décrire la situation des patrons à la veille de la loi Macron (et de plusieurs manifestations) : « *L'entourage du président du Medef fait état d'une « exaspération terrifiante » sur le « matraquage » fiscal qui monte dans les PME, avec des petits patrons de plus en plus sensibles au discours du Front national qui rêvent d'en découdre. L'objet de la mobilisation serait donc de la canaliser pour éviter qu'elle ne dégénère, d'« ouvrir la Cocotte-Minute avant que le couvercle explose ». Mais c'est une radicalisation à haut risque pour*

l'image de l'entreprise et pour l'avenir des relations sociales. » (le Monde, 18 novembre 2014).

2. L'autorisation :

Cet argument rhétorique s'apparente à l'argument d'autorité, il insiste sur la source de l'opinion évoquée pour renforcer la portée du discours. Par exemple, le fait d'être un patron élu par d'autres patrons comme leur représentant donne du poids à la parole de celui qui se prononce sur la loi Macron.

« C'est, je crois, un des gros problèmes de notre pays actuellement : notre incapacité à nous projeter collectivement dans un futur à bâtir, un futur que l'on choisit et que l'on ne subit plus. Mais vous me connaissez, je ne baisserai pas les bras. » (Vœux de Pierre Gattaz aux entreprises le 12 janvier 2015).

« Aujourd'hui, Pierre réclame à cor et à cri moins de charges sociales et plus de modération fiscale, et s'est mobilisé quand le gouvernement a ouvert le chantier de la compétitivité. "C'est un excellent lobbyiste, commente Jean-François Pilliard, vice-président du Medef et président du pôle social. Il ne lâche jamais le morceau." » (Challenges, 13 septembre 2013)

« Mais alors qu'il n'a rien de charismatique, Pierre Gattaz réussit à séduire. En raison, justement, de cette spontanéité. "Il est consensuel, accessible, malicieux aussi. Tout cela, on le percevait moins au début. Il avait été enfermé dans une caricature, aux antipodes de ce qu'il est vraiment", se souvient Véronique Le Goff, sa conseillère chargée de la presse pendant la campagne. Et ses rivaux ne se gênent pas pour rappeler qu'il a employé cette malheureuse expression "Medef de combat". En regagnant un peu de naturel, il finit par convertir les plus réticents.

Bernard Giroux, ancien chef du service de presse du CNPF, et auteur de Medef. Confidences d'un apparatchik (éd. L'Archipel), commente : "Sous la IVe , on disait qu'Antoine Pinay réussissait parce qu'il avait une tête d'électeur. Pierre Gattaz, lui, a une tête de patron." Avec sa silhouette un peu voûtée, sa mine fatiguée et ses sourires désabusés, il n'a ni l'allure ni le phrasé des hommes de l'establishment. "Il ne se prend pas pour un autre", entend-on dans son entourage. Le style est simple. L'homme, qui jusqu'à peu conduisait fréquemment sa voiture lui-même, s'amuse d'être pris pour le chauffeur le jour où il se rend à l'Elysée. Il donne sans ambages du "les gars" à ses équipes, et a répondu d'un spontané "ça va pas, non?" à un collaborateur qui souhaitait savoir si, en raison de ses nouvelles fonctions, il devait l'appeler "président". En cela, il se distingue de son père, qui, selon Giroux, est plus sensible aux honneurs. » (Challenges, 13 septembre 2013)

Ce qui renforce l'engagement de Pierre Gattaz pour la loi Macron, ce serait donc son caractère indépendant et l'autonomie de son jugement, insensible aux honneurs.

A contrario, Laurence Parisot s'autorise non pas de son indépendance, mais de ses liens de proximité et de sympathie avec le ministre porteur de la loi. L'ancienne patronne du MEDEF a un regard de familiarité sur les décideurs politiques. Impliquant qu'elle aurait inspiré le projet de loi Macron, elle les identifie comme des personnes de la même famille, celle des élites, qu'elle et qu'elle aurait en partie formés : « *Vous semblez apprécier Emmanuel Macron. Auriez-vous pu travailler avec lui ?*

C'est quelqu'un que j'apprécie. (...) J'ai rencontré Emmanuel quand il était banquier d'affaires chez Rothschild (2008-2012, NDLR). Et j'ai immédiatement compris que nous avions une communauté de pensée. J'ai souhaité qu'il me rejoigne pour travailler avec moi, nous avons eu différentes conversations dans ce sens.

On dit de lui qu'il incarne une forme de modernité politique. Qu'en pensez-vous ?

Il porte un renouvellement intéressant de l'élite française, pas simplement du personnel politique. Connaisseur des enjeux du monde d'aujourd'hui, conscient de leur gravité, il est engagé, intelligent, accessible et réaliste. Ce dernier point est essentiel. Le personnel politique, de gauche comme de droite, manque totalement de lucidité et est capable d'embarquées désastreuses, construites sur des idéologies ou des illusions. S'il y a une caractéristique commune à Manuel Valls, Emmanuel Macron et Nicolas Sarkozy, c'est bien d'être dans le réel. Et à la recherche de l'efficacité. »

(Le Parisien, 17 avril 2015).

Ainsi, d'après ce discours, le point commun des réformistes, dans le camp des patrons comme de celui des hommes politiques, est le pragmatisme et la capacité à s'entendre sur l'essentiel.

3. Rationalisation :

La rationalisation cherche plutôt la légitimation à travers l'énoncé de faits objectifs, en particulier le recours aux chiffres. Cette fois il ne s'agit plus d'insister sur l'énonciateur du discours mais au contraire sur le caractère irréfutable des faits. Ainsi, à la veille de l'examen de la loi Macron, le vice-président du MEDEF utilise-t-il les chiffres pour démontrer que les « cadeaux fiscaux » n'en sont pas en comparant la situation des entrepreneurs français avec leurs homologues allemands : « *« Indiscutablement, il y a une volonté que l'on salue. Au total, ça va dans le bon sens. On reconnaît de bonne foi que ce qu'a fait ce gouvernement amorce une inflexion », note M. Roux de Bézieux, habitué à des propos plus virulents à l'encontre de la politique fiscale de l'exécutif. « Mais ça ne peut pas produire d'effets*

immédiats sur l'économie et sur l'emploi », enchaîne le vice-président du Medef, qui chiffre à 132 milliards d'euros le différentiel de prélèvements sur les entreprises, impôts et cotisations compris, entre la France et l'Allemagne. « Pour récupérer cette perte de compétitivité, il va falloir du temps », conclut-il, invitant à la patience ceux qui attendent du Medef des engagements tangibles en faveur de l'emploi. » (Le Monde, 27 novembre 2014).

Pour les médias comme pour les représentants du patronat, l'examen rationnel de la situation passe par une mesure chiffrée : le climat des affaires, c'est-à-dire un sondage réalisé auprès des patrons. A lire la presse au moment où la loi Macron entamait son examen législatif, il n'y avait de consensus réel que dans la défiance, dans un climat des affaires (calculé sur indice 100) négatif : *« Au-delà des postures politiques de la majorité ou du patronat, un seul juge de paix : l'indice du climat des affaires qui mesure de manière agrégée le moral des chefs d'entreprise. S'il y avait eu un « choc de confiance » après le lancement mi-janvier du pacte de responsabilité par François Hollande, il aurait eu un effet positif sur cet indicateur de l'Insee. Or, cela ne s'est pas produit. A 94,1 points fin janvier 2014 (contre une moyenne de 100 sur le long terme), l'indice s'établit fin novembre à... 94,3 points ! Il a même baissé durant l'été, jusqu'à 90,9 avant d'amorcer enfin une remontée depuis septembre. »* (Le Monde, 3 décembre 2014).

Pour Pierre Gattaz, la rationalisation passe certes par les chiffres, mais aussi par le combat contre ce qu'il désigne comme les postures idéologiques, se présentant comme un pragmatique, mettant en œuvre sa philosophie de l'action responsable :

« (La lutte contre les vieux démons et les idéologies (...) est la partie la moins simple et la moins intéressante à mon avis, car cela nous met dans un rôle d'opposant négatif. Rôle la plupart du temps perçu par les médias et l'opinion publique comme de la provocation ou de la surenchère, alors que, comme tout chef d'entreprise, ce qui nous intéresse avant tout est de bâtir, d'innover, d'inventer, de développer, de conquérir... » (Challenges, 13 septembre 2013). Un an plus tard, dans un livre qu'il venait de publier, *Français, bougeons-nous ! (...)*, Pierre Gattaz identifiait des « fléaux culturels à combattre ». Le premier était « *la persistance d'une lutte des classes larvée qui continue d'influencer la politique française, certains organes de presse, certains syndicats et de façon plus ou moins subliminale, notre administration. Ce "trotskisme" masqué (...) est sans doute l'élément le plus démotivant pour les forces vives de notre pays, et pour les patrons français* ». (Le Monde, 18 novembre 2014)

Les représentants du patronat se plaignaient de faire face à l'idéologie des syndicats de salariés radicalisés, mais aussi à l'irréalisme du personnel politique.

« (...) derrière ces actions, il y a avant tout la survie de nos entreprises, surtout des PME et

des TPE, fragilisées par 6 années de crise. Nos élus ne peuvent pas passer leur temps à rajouter de la difficulté à la difficulté, de la complexité à la complexité, de la contrainte à la contrainte et à agir comme si les chefs d'entreprise n'avaient rien d'autre à faire que de gérer des contraintes et de la paperasse. » (Vœux de Pierre Gattaz, le 12 janvier 2015).

De manière générale, les représentants du MEDEF se veulent garant de la raison face à des représentants de l'Etat qui ne semblent pas réellement en mesure de faire preuve de bon sens du fait de leur méthode et de leur situation, éloignées des réalités de terrain.

4. Moralisation :

L'argument fait appel à un certain ordre de valeurs, qui permettrait de distinguer l'action juste de l'action injuste en la remettant en perspective dans un cadre plus large. C'est à cet exercice que se livre Pierre Gattaz lors de ses vœux, aux lendemains des attentats du 11 janvier 2015 en mettant en avant son engagement citoyen comme source de son combat réformiste: *« (...) je crois que nous avons désormais une responsabilité particulière en tant qu'institution : celle de tracer une voie de sortie économique et sociale par le haut pour notre pays. Je suis persuadé en effet que l'absence de dynamisme économique et de croissance affaiblissent au final les fondements de notre société et de notre République en précipitant des situations personnelles et collectives difficiles et en favorisant toutes les formes de radicalité.*

Il s'agit pour nous tous, dans un monde en pleine mutation, de faire preuve de solidarité, de responsabilité, de courage, d'audace, de détermination et de vision pour que la France et les Français reprennent espoir en l'avenir et redeviennent les conquérants et les défenseurs du monde libre et prospère qu'ils ont toujours été. » (Vœux de Pierre Gattaz aux entreprises le 12 janvier 2015).

Il se réfère également à un cadre moral plus général qui a trait aux vertus souvent reconnues aux dirigeants : le courage et la ténacité face à l'adversité. Pierre Gattaz met en avant son courage face à la crise économique : *"J'ai une souffrance pour mon pays. Dans ces cas-là, soit on fait le dos rond, et on se fait un ulcère à l'estomac, soit on s'engage."* (Challenges, 13 septembre 2013).

Il souligne également sa détermination face à l'incompréhension du public: *« La troisième action a été toutes nos réflexions autour du projet « 1 million d'emplois » et la publication de notre petit livre jaune. Là encore, nous avons été moqués, parfois conspués, mais ce combat je le mène et je le mènerai jusqu'au bout car, je vous l'ai dit au début de mon intervention, l'emploi est pour moi une cause majeure, fondamentale pour notre pays. » (Vœux de Pierre Gattaz, le 12 janvier 2015).*

Cet argumentaire est lié au suivant, qui passe par un récit de vie pour construire un ethos du discours afin de renforcer la légitimité de son auteur tout en donnant plus de force à sa parole.

5. Narrativisation :

Cet argument vise à inscrire le discours dans un récit déroulant un destin, et recomposant la force du mythe et de l'épopée, qui s'inscrivent dans un cycle lié à un ordre des choses et à la répétition de figures de style formant une sorte de trajectoire qui se caractérise par l'évidence et la nécessité.

Ainsi les médias inscrivent-ils l'action de Pierre Gattaz dans la tradition de son père, qui avait négocié avec la gauche de François Mitterrand et obtenu de significatives avancées grâce à une approche par la « pédagogie » que son fils reprend pleinement à son compte. . Cette répétition légitime l'action de Pierre Gattaz en faisant de lui un héritier naturel non seulement pour reprendre l'entreprise familiale mais aussi pour dialoguer avec le gouvernement en tant que représentant du patronat: « Le mimétisme aurait pu s'arrêter là. Mais, contre toute attente, Pierre décide de se présenter à la Présidence du Medef, marchant dans les pas de son père, qui, trente ans plus tôt, a pris la tête du CNPF, le Conseil National du Patronat Français. Facétie de l'histoire, le père ferraille avec François Mitterrand, le fils devra composer avec François Hollande. Mais le paysage a changé. "Yvon a connu les Trente Glorieuses, moi, j'ai vécu les "trente piteuses"', fait remarquer Pierre.

Tout, dans leur style, les rapproche. De l'aveu de Marie-Aude Gattaz, épouse de Pierre, ils ont beaucoup de points communs. Mêmes mimiques, même franchise, même humour, même sens de la formule. Et surtout, même engagement. » (*Challenges*, 13 septembre 2013).

S'exprimant dans la presse en plein débat parlementaire sur la loi Macron dans un article intitulé « J'ai voulu recruter Macron au Medef », l'ancienne patronne des patrons, Laurence Parisot, préfère évoquer sa relation de proximité avec Emmanuel Macron dans le cadre d'une relation construite au fil du temps au sein des cercles d'influence où les fonctions des uns et des autres font et se défont. Ce « petit monde » commun légitime la communauté de pensée qui préside aux destinées du pays : « *L'ex-patronne des patrons a tenté d'embaucher l'actuel ministre de l'Economie quand il travaillait encore à la banque Rothschild. Elle apprécie son engagement et sa lucidité, mais l'appelle à muscler sa loi.* » (Le Parisien, 17 avril 2015).

Enfin, à lire les médias, la légitimité du rôle central du MEDEF dans les choix économiques du pays s'inscrit dans une forme de répétition cyclique qui dépasse les personnes : « Ironie de l'histoire, la politique de M. Gattaz ressemble à celle de son père. En avril 1982, Yvon Gattaz, président du CNPF – l'ancêtre du Medef –, confronté, lui aussi, à un président socialiste, dont

il dénonçait, lui aussi, « *l'échec économique* », arrache au premier ministre Pierre Mauroy un moratoire sur les charges sociales des entreprises. Mais le 14 décembre 1982, il rassemble à Villepinte (Seine-Saint-Denis) 28 000 patrons en colère... *Bis repetita placent.* » (Le Monde, 27 novembre 2014).

Cette mise en scène par les médias du cadre feutré et confortable de la rencontre au sommet entre membres d'une même élite, évoquant leurs idées communes sur les réformes à mener, contraste fortement avec le théâtre des négociations dans le cadre du dialogue social et surtout avec les manifestations spontanées du petit patronat qui, à l'instar des syndicats de salariés, choisit la rue pour se faire entendre. De fait, ces différentes mises en scène du patronat dans les médias (la rencontre privée dans les salons, le théâtre mouvementé du dialogue social et les manifestations de rue) témoignent, chacune à leur façon, de la fragmentation du champ et de la crise de la délibération en matière de politique économique et de réformes.

4.3. Le théâtre des négociations et de la délibération : vers une remise en question des principes de la représentation

Michel Offerlé souligne l'importance du MEDEF en tant qu'instance de représentation dans les médias, mais il remarque aussi que ce statut particulier qui leur est conféré par les médias peut les desservir parce qu'il ne reflète pas la réalité du rapport de force entre membres du patronat et des élites en général (Offerlé, 2013). L'attention médiatique a pour conséquence de polariser les attaques, surtout depuis le déclin des chambres de commerce et d'industrie. Ainsi, la CGT manifeste-t-elle systématiquement devant le siège du MEDEF rue Pierre 1^{er} de Serbie. En réaction à cette polarisation médiatique qui lui prête tant d'influence, la prise de parole des représentants du MEDEF vise à incarner pleinement cette image du patron français face aux grands choix de politique économique. Cette position semble éloigner la représentation confédérale des fédérations (les branches) et plus généralement, la tête du syndicat de sa base.

Dans le cas de la loi Macron, le MEDEF adopte une attitude qui se veut progressiste, mais, on l'a vu, son soutien devient moins ferme à mesure que l'examen de la loi avance et que la probabilité de son adoption par les assemblées augmente.

D'après nous, ce revirement progressif pourrait s'expliquer par la position délicate des représentants du patronat dans le cadre plus large d'autres négociations, comme celles de

l'assurance chômage. Dans ces négociations qui se déroulent en parallèle de la loi Macron, mais qui sont plus éloignées de la sphère médiatique, les représentants du patronat, et en particulier ceux du MEDEF, sont accusés par les autres partenaires sociaux de ne pas jouer le jeu paritaire et de ne pas participer pleinement aux délibérations. Mais les syndicats traditionnels comme le MEDEF sont également débordés par des actions spontanées et coups de poing de petits patrons comme le mouvement des pigeons et celui des bonnets rouges.

Face à la crise, certains mouvements sociaux émergent et se radicalisent. Ainsi, comme le montre Jean-Philippe Martin (2000) dans son analyse de la stratégie de la Confédération Paysanne à la fin des années 1990, les instances représentatives sont amenées à orchestrer des mouvements sociaux et à adopter un comportement et un discours outranciers afin de gagner en visibilité dans l'arène politique. D'après cet auteur, l'action menée par José Bové contre le restaurant Mc Donald de Millau a permis à la Confédération Paysanne de gagner des membres, des soutiens et des représentants dans les chambres d'agriculture. C'est aussi la stratégie adoptée par les syndicats de petits patrons comme la CGPME et l'UPA. Cependant, l'excès, qui peut être une stratégie payante pour de nouveaux entrants, ne s'avère pas forcément aussi payante pour des acteurs plus légitimes et plus centraux. L'équilibre à trouver entre les membres représentés et les partenaires de négociation se révèle délicat pour un syndicat comme le MEDEF qui ne veut pas sembler en retrait par rapport à la colère des petits patrons, mais qui doit également se maintenir dans le dialogue social en cours.

Aussi, le MEDEF choisit-il de soutenir ouvertement la loi Macron après un affrontement dur avec le gouvernement sur le pacte de responsabilité où il obtenu de ne pas donner les contreparties promises.

« (...) pas facile de calmer les chefs d'entreprise réunis à Lyon – plus de 2000, armés de sifflets et de boules Quiès, et remontés à bloc. Sur le terrain, le discours d'apaisement du président du Medef n'est pas forcément bien compris. La grogne est extrêmement forte. « Nos carnets de commandes sont vides. Tous les quinze jours, 15 entreprises disparaissent dans notre région, soit 40 emplois en moins », explique par exemple Bruno Cabut, à la tête de l'UPA Rhône-Alpes.

« Le piège du Pacte de responsabilité s'est refermé sur nous », déplore le représentant d'une PME de 210 salariés dans l'automobile, présent à Lyon (...) Il y a en a ras-le-bol d'être

montré du doigt comme des ingrats alors qu'on se bat pour maintenir des emplois. » (Le Monde, mercredi 3 décembre 2014)

Le patronat, et notamment les petits patrons, sont très mobilisés sur la question des charges sociales et de la fiscalité, ce qui fait passer au second plan de leurs préoccupations la loi Macron. Aussi, paraphrasant Bourdieu qui disait que « *la main droite de l'Etat ne veut pas savoir ce que fait la main gauche* » (Offerlé, 2009 : 83), le vice-président du MEDEF reprend le thème de l'inanité : « *En 2015, le CICE et les premières mesures du pacte de responsabilité devraient contribuer à alléger les prélèvements des entreprises à hauteur de 16,5 milliards d'euros. Cependant, estime le Medef, de nouvelles mesures devraient entraîner un coût supplémentaire de 7,2 milliards. Il compte parmi celles-ci la prorogation de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés, les mesures de non-déductibilité de certaines taxes affectant les banques, la taxe pour le Grand Paris, la hausse de la taxe de séjour ou celle de la taxe sur le diesel, mais aussi la réintégration du temps de pause dans le calcul des allègements de charges, la baisse du prix du médicament et diverses taxes locales, etc. Un inventaire « à la Prévert », admet M. Roux de Bézieux, qui déplore que « la main gauche reprenne ce que la main gauche a donné ».* (Le Monde, 27 novembre 2014).

Il peut aussi se lire en lien avec le durcissement des autres représentants du patronat, ceux qui représentent les petits patrons, et qui pourraient marginaliser le MEDEF, défenseur du compromis en tant que principal représentant du patronat dans le dialogue social: « *Le compromis est d'autant plus complexe que la CGPME, gonflée par le succès de sa mobilisation lundi (à son appel, près de 10 000 chefs d'entreprise ont défilé à Paris et à Toulouse), n'entend pas calmer le jeu. Comme il l'avait fait devant Bercy, le président sortant Jean-François Roubaud a redit son opposition aux mesures du gouvernement, instauration du compte pénibilité et loi Hamon en tête : « Nous ne réclamons pas toujours plus, mais au contraire, moins de charges, moins d'impôts, un code du travail moins épais... » Il menace déjà de redescendre dans la rue s'il n'obtient pas satisfaction. Jacques Chanut, le président de la Fédération du bâtiment, qui a fait spécialement le déplacement à Lyon, renchérit : « Les entrepreneurs sont à bout, et à bloc. Il y a un vrai malaise. »* (Le Monde, le 3 décembre 2015).

De ce fait, Pierre Gattaz est en position centrale pour négocier mais également fragile dans cette négociation cruciale à la veille de l'examen de la loi Macron du fait de l'absence d'accord de branche à la suite du CICE et du pacte de responsabilité qui devaient donner lieu à des engagements en termes d'embauche : « (...) *Gattaz est légitime mais il est pris en*

tenaille entre les patrons sociaux et une bande de Bonnets rouges. Ça nous arrangerait qu'il y ait un passage à l'acte », résume un conseiller qui suit au cordeau les négociations. » (Ibidem).

Bien que se posant en principal adversaire de tous les corporatisme, le MEDEF lui-même n'échappe pas à cette critique d'archaïsme et de corporatisme, du fait de son refus du dialogue et de ses pratiques de passage en force dans le cadre de réelles négociations, ce qui peut expliquer son manque d'influence réel sur des lois comme la loi Macron.

De fait, si le refus de négocier et le passage en force des représentants patronaux peut séduire les adhérents du mouvement, il a manifestement pour effet d'isoler le patronat dans le cadre multipartite du dialogue social. La presse se fait déjà l'écho de cette stratégie d'influence qui refuse le débat comme la négociation :

« Un observateur de la scène sociale considère ainsi comme datée «la bonne vieille méthode Sauvagnac [ancien responsable du patronat de la métallurgie, ndlr] qui consiste à ne lâcher qu'à la fin». Ce même observateur évoque, lors de la dernière négociation : «un Medef qui a démarré trop loin des objectifs syndicaux et qui n'a pas trouvé la mise en scène pour revenir dans le jeu. Peut-être éculé également, le système consistant à partir du texte patronal, et à privilégier, jusqu'à en abuser, les discussions bilatérales avec les seuls potentiels signataires côté syndical (CFDT, CFTC, CGC). » (Libération, 19 janvier 2015).

Les syndicats de salariés y trouvent notamment des arguments pour discréditer les représentants du patronat, qui ne joueraient pas le jeu :

« La coupe déborde, a ainsi réagi, furax, Jean-Claude Mailly, le numéro 1 de Force ouvrière, mardi. Attendre de 18 h 30 vendredi à 6 h 30 samedi matin un texte qui n'arrivera pas, attendre que M. Gattaz [président du Medef], enfermé dans son bureau, sorte la fumée blanche, des bilatérales qui n'en finissent pas, aucune réunion multilatérale. [...] On ne peut plus continuer comme ça ! C'est du discrédit, c'est un manque de respect !» (Libération, 19 janvier 2015).

En réponse à ces critiques, Pierre Gattaz, qui se présente comme un modéré, réformateur, ouvert à la négociation, souligne que la représentation patronale n'est pas entendue quand elle s'exprime et fait des propositions constructive: *« Bien entendu, aucun de nos partenaires, qu'ils soient syndicaux ou politiques, de droite comme de gauche, n'a réagi. Nous n'en attendions pas moins. Mais ce n'est pas pour cela que nous allons baisser les bras. Nous allons au contraire continuer à porter cette action. Ainsi, le MEDEF publiera au cours du premier semestre un « petit livre bleu » qui détaillera des relais de croissance dans le cadre*

d'une vision enthousiasmante pour la France et qui donnera ainsi une cohérence aux réformes structurelles que le pays doit mener. Nous allons également prendre des initiatives pour faire vivre ce débat indispensable, en associant largement, en partageant, en discutant de manière ouverte. Ce projet enthousiasmant prend une résonance plus importante à la lumière des événements tragiques de la semaine dernière qui nécessitent vision, rassemblement et préservation de nos valeurs fondamentales. » (Vœux de Pierre Gattaz, le 12 janvier 2015).

Le durcissement de ton du côté du MEDEF aux lendemains du vote de la loi Macron peut s'expliquer par la dénonciation par Pierre Gattaz lui-même de la scène de théâtre de la négociation avec les syndicats, sur le modèle traditionnel de la démocratie représentative passant par le dialogue social : *« Dans son livre, M. Gattaz affiche sa méfiance vis-à-vis des négociations interprofessionnelles, « cette commedia dell'arte » : « Ne faut-il pas d'urgence réinventer enfin dans notre pays une nouvelle manière de jouer cette pièce en commun ? Un nouveau consensus social qui soit enfin économique et social ? (...) Les syndicats, se sentant mal aimés, adoptent parfois des postures guerrières, politiques ou dogmatiques, qui ne font qu'accroître les difficultés du dialogue avec les patrons. » (Le Monde, 27 novembre 2014).*

Les autres représentants du MEDEF semblent avoir un point de vue identique sur le paritarisme et le modèle délibératif comme modes de prise de décision car tous les choix ne vont pas dans le même sens, celui de l'intérêt du patronat, du fait de compensations accordées par le gouvernement à l'issue des négociations avec les autres parties prenantes. Ainsi, à la veille de la loi Macron, le patronat s'insurge car il refuse de reconnaître qu'il s'est engagé à des contreparties: *« Oui, le CICE commence à faire baisser les prélèvements obligatoires, mais pas dans la proportion de l'augmentation antérieure, insiste M. Roux de Bézieux. On fait un crédit d'impôt pour compenser des hausses d'impôts. C'est ubuesque. » (Le Monde, 27 novembre 2014).*

En utilisant la métaphore du théâtre, Comedia dell'arte ou Ubu roi, les représentants du principal syndicat patronal remettent donc ouvertement en question leur rôle. Ils semblent ne pas comprendre comment les décisions économiques sont prises, et se plaignent d'avoir des difficultés à s'y adapter. Cet aveu de faiblesse confirme l'impression donnée à la fois par les mouvements spontanés des petits patrons et par les efforts de légitimation de Pierre Gattaz et de Laurence Parisot en se posant en visiteurs du soir, influences occultes du gouvernement.

Partie 5. Vers une interprétation de la réaction des représentants du patronat à la loi Macron

1. Fantasmatic articulation

Lors de l'examen de la loi Macron, les médias ont présenté le patronat comme une force hégémonique. Bien que, d'après nos informations, les instances patronales comme le MEDEF n'aient pas été à l'origine de la loi et n'aient eu que fort peu d'influence sur elle, elles ont pu passer pour son instigatrice. Or le front commun du patronat n'existe pas et la représentation patronale s'avère en situation de grande fragilité de ce fait. Il existe un fossé grandissant entre la situation des très grandes entreprises déjà inscrites dans la mondialisation, et la très grande majorité des entreprises françaises qui sont des TPE-PME.

Si les instances de représentation du patronat cherchent à donner l'image d'un front uni, c'est qu'ils s'efforcent de rassurer la très grande majorité de leurs adhérents, qui sont de petits patrons. Les syndicats de patron sont en concurrence pour obtenir leur suffrage et ils cherchent à leur promettre des améliorations, notamment au regard des changements provoqués par la mondialisation.

Les représentants du MEDEF le révèlent à demi-mot en disant craindre des réactions corporatistes de la part d'une partie des patrons (ils évoquent aussi les représentants des professions réglementées comme les notaires ou encore les huissiers).

L'AFEP (association française des entreprises française), qui regroupe plus de 100 des grandes entreprises françaises, ne s'est que très peu manifestée à l'occasion de la loi, sinon à l'occasion de l'amendement sur le secret des affaires que les grandes entreprises du CAC 40 appelaient de leurs vœux et qui a finalement été retiré devant l'émotion médiatique. Cette association qui avait été créée en 1982 par Ambroise Roux suite à un conflit avec le président du MEDEF d'alors, Yvon Gattaz, met en avant, sur son site, son bureau à Bruxelles, actif depuis 1987 (<http://www.afep.com/contenu/association/histoire>). De fait, les dirigeants de multinationales comme Sanofi, Total ou Danone ont déjà tendance à pousser leurs arguments de manière indépendante. Bien que ces structures aient leur siège social en France, la majorité de leurs activités et donc de leurs revenus sont réalisés à l'international. Les représentants d'entreprises publiques ou semi-publiques ou l'Etat est un actionnaire important (SNCF, La Poste, Renault) disposent également de marges de manœuvre spécifiques dans le cadre du dialogue Etat-entreprises. Enfin, bon nombre de grands groupes industriels (LVMH, Kering, Lagardère, Dassault) ont des participations dans des groupes de presse, et l'on peut supposer que cela leur offre des possibilités de prendre position et d'influencer l'opinion de manière

indirecte. Aussi bien qu'ils soient directement concernés, l'AFEP ou les grands patrons n'ont-ils pas pris officiellement position comme l'ont fait les représentants des patrons.

Si le patronat donne officiellement de la voix à l'occasion de la « loi Macron, loi des patrons », l'exercice s'avère compliqué. Comme nous allons le voir, le patronat n'est pas aligné sur tout le corpus de la loi dont les articles sont (de plus en plus) nombreux et les amendements légions. Toutefois, au moment de la loi, il sort d'une passe d'armes avec le gouvernement (une semaine d'action organisée début décembre 2014). Sa critique virulente s'est révélée très fédératrice en interne, mais elle a mis les confédérations en délicatesse avec le gouvernement. Une position pro-réforme semble moins fédératrice, même si elle s'impose comme un passage obligé dans les différentes phases du dialogue social. Le MEDEF a un rôle partenarial à tenir, et il y trouve d'ailleurs sa légitimité face à trois menaces : les mouvements spontanés radicalisés et localisés, les ambitions des deux autres confédérations et les forces centrifuges en son sein. En choisissant la prise de parole, le MEDEF, groupe interne de contrôle, tente de faire face à ce qui est évoqué par Albert O.Hirschman sous le terme d'adhésions changeantes (shifting involvements) qui font fluctuer la dynamique d'acteurs et peuvent fausser les alliances, à terme. Du reste, ce dernier a bien montré, notamment dans ses communs travaux avec Lindblom (1962) le caractère imprévisible du fait de l'accumulation des facteurs de changement des situations. Ainsi, le Medef, qui occupe actuellement une position centrale de groupe interne de contrôle, se voit pris à partie par des forces externes concurrentes (les challengers de l'ordre établi) alors que se manifestent en son sein des forces centrifuges qui l'affaiblissent. Il lui faut y faire face sans qu'il soit possible de dire si les différents fronts se renforcent ou au contraire s'annulent.

Le patronat doit prendre la parole sur la scène publique et se faire représenter car il est engagé dans le dialogue social depuis la loi du 31 décembre 2007 qui vise sa modernisation par l'introduction systématique d'un calendrier de négociations entre partenaires sociaux.

Cependant, cela nécessite une mobilisation importante sur de nombreux sujets. Une confédération comme le MEDEF est, de ce fait, plus visible car sommée de prendre ouvertement position dans le cadre d'un dialogue. Toutefois, elle ne semble pas bénéficier de la crise du syndicalisme (les salariés français ayant le plus faible taux de syndicalisation de l'OCDE, soit 8 % en moyenne et seulement 5 % dans le secteur privé (source OCDE)). La conférence sociale de 2012 l'a montré, tout comme les cinq grandes organisations syndicales représentatives (CFDT, CFTC, CGT, CFE-CGC, FO), le MEDEF souffre d'un double problème lié à des enjeux de représentativité (Bérout et al., 2012 ; Bunel, 1998, 1997 ; Offerlé, 2010) qui a été mis en débat depuis le rapport Combrexelle (2013): il se pose par rapport à des mouvements spontanés radicaux, il se pose par rapport aux autres confédérations, et il se pose en interne avec un effritement de sa base qui se traduit par un manque de légitimité. Le souci d'affronter ces deux problèmes, depuis cette même année 2012, explique en partie le retour officiel d'un « patronat de combat » avec l'élection de Pierre Gattaz, qui revendique son parler franc (Gattaz, 2013).

Si le MEDEF donne alternativement de la voix pour soutenir la loi Macron et pour la critiquer, c'est à la fois pour saluer des réformes qui vont dans le sens des intérêts du patronat (puisqu'elles répondent en partie à des demandes qu'ils avaient formulées), et en partie pour ne pas sembler trop conciliant alors que des mouvements spontanés, issus de la base, émergent à l'occasion de la crise. Ainsi, Pierre Gattaz participe à la semaine de mobilisation des patrons au début du mois de décembre même s'il dit préférer le dialogue aux actions coup de poing comme les sifflets ou les manifestations de rue. Ce mouvement fait suite à des annonces du gouvernement qui remarque que les 40 milliards de baisses d'impôt du CICE et du pacte de compétitivité n'ont pas été suivis d'accords de branche. Le MEDEF réplique en chiffrant les hausses de charge depuis 2008. Dans le cadre de cette mobilisation, l'accueil du ministre Emmanuel Macron par 3000 patrons armés de sifflets par le MEDEF à Lyon n'est

pas sans rappeler les 28 000 patrons rassemblés par Yvon Gattaz en 1983 (Colombat et Servenay, 2009). Il n'est pas impossible que cette action musclée, accompagnée de manifestations, ne soit pas une tentative, de la part des confédérations, de ne pas se laisser déborder par des mouvements spontanés de petits patrons comme celui des « pigeons » à l'automne 2012 et celui dit des « bonnets rouges » au printemps 2014 (Delalande, 2014 ; Loyer et Guyader, 2014). De fait, les acteurs de la nouvelle économie (start-ups) et les artisans commerçants sont comparativement nombreux et ils peuvent ne pas se sentir représentés par les confédérations, prises dans des accords de branche déjà anciens, comme en témoigne l'influence de l'UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie) au MEDEF.

Même dans le cadre plus normé de la représentativité patronale, le MEDEF est trop divers pour se donner l'image d'un défenseur des petites entreprises, la majorité de ses adhérents, elles qui, au nombre de trois millions, représentent aujourd'hui la moitié de l'emploi salarié en France. La CGPME et l'UPA semblent plus spécialisées pour leur cas. Or une analyse attentive des adhérents aux confédérations montre que la plupart des entreprises adhérentes le sont au MEDEF et à la CGPME ou à l'UPA.

Vis-à-vis de l'extérieur, c'est-à-dire du champ des fédérations et des confédérations patronales, le MEDEF court donc le risque de s'exposer à la concurrence d'instances représentatives plus spécialisées, l'époque étant à l'effritement des engagements et à la création de groupes minoritaires ad hoc. En s'exprimant au nom de l'ensemble des patrons, toutefois, le MEDEF, qui est la confédération la plus puissante des trois, s'expose à des critiques en interne, surtout au sujet de lois au contenu aussi complexe que la loi Macron. On peut en effet constater que les différents adhérents ne partagent ni les mêmes positions, ni les mêmes préoccupations.

François Asselin, de la CGPME évoque de réelles avancées, mais il a l'oreille de François Hollande qui est présent à son congrès le 15 juin et a des demandes plus spécifiques, en lien avec le pacte pour les PME proposé le 9 juin par le Premier Ministre en complément de la loi. Jean-Eudes du Mesnil regrette « un train de demi-mesures ». Pour sa confédération, l'UPA, il s'agit tout bonnement d'un « parti perdant-perdant ». Afin de ne pas être en reste, Thibault Lanxade, vice-président du MEDEF en charge des TPE-PME doit lui aussi s'aligner sur des critiques, ainsi prend-il symboliquement la défense de la justice des prud'hommes où siègent bon nombre de ses adhérents. Mais le MEDEF ne peut pas trop ouvertement prendre position en faveur des TPE-PME, du fait des rapports de force en son sein : il représente également le CAC 40 et l'AFEP (Association française des entreprises privées) semble mieux placée que lui pour agir au niveau européen et international en poussant les intérêts des multinationales. Son influence a notamment fait l'objet de nombreuses critiques d'ONG à propos de l'amendement portant sur le secret des affaires (ajouté puis retiré en janvier).

Enfin, en interne, le MEDEF est traversé par des courants indépendants qui exercent leur influence, soit par leur taille, soit par leur nombre. Le MEDEF dépend de la cotisation de ses branches, et l'influence des branches les plus puissantes se fait sentir quand le MEDEF prend position. A contrario, la confédération conclut des accords nationaux qu'elle peine manifestement à faire appliquer par ses branches : ce fut la cause des affrontements de décembre 2014 à propos des contreparties du CICE. Or, le MEDEF fait face à des mouvements de sécession.

Par exemple, la FFT (Fédération Française des Télécoms) a suspendu son adhésion en janvier 2015 (il s'agissait de l'une des plus grosses fédérations), après l'ANIA (association nationale des industries alimentaires) en 2009. Pour sa part, l'UIMM (métallurgie) déplore sa perte d'influence au profit des industries de service.

La multiplicité des enjeux abordés par la loi ne prête pas à l'unanimité. En réalité, la situation encourage même à une certaine ambivalence dans les prises de parole. Il n'est pas rare qu'à titre individuel, dans les médias, les patrons interrogés prennent position en faveur de la loi (à titre d'entrepreneur) mais reviennent sur un article en particulier, qui leur déplaît à l'aune de leur activité spécifique. Ainsi, le secteur des banques et des assurances, soit deux grosses fédérations du Medef, la FBF et la FFSA, a probablement lieu de se féliciter de la défiscalisation des actions distribuées par les entreprises et peut ainsi continuer à pousser pour les retraites par capitalisation. Mais l'on peut se demander si cette disposition de la loi est lue comme une avancée par l'ensemble des petits patrons.

Pour résumer, le patronat français fait face à une crise économique dont il a subi les effets sur ses carnets de commande, et la majorité des patrons, à la tête de PME, se sentent fragilisés. La tentation est celle de la défection. Face à cette défection, pour rassembler les troupes, le groupe interne de contrôle qu'est le Medef choisit de donner de la voix. Il choisit cette fois de le faire dans un style réformiste, ce qui renforce sa stratégie d'ancrage dans le cadre du dialogue social.

Le contexte de crise permet au patronat de faire jouer l'argument de faiblesse dès qu'il est question des droits sociaux et syndicaux et des réglementations par exemple en matière de temps de travail : ainsi, en 2013, l'on compterait 73 000 fermetures d'entreprises et depuis, le chômage est monté à 10 %. D'autres arguments fédérateurs traditionnels, sur le thème de l'affrontement, permettent à des représentants du patronat comme Pierre Gattaz de donner de la voix pour demander des réformes. Mais une position d'affrontement systématique interdit au MEDEF de bénéficier de son rôle de co-constructeur du dialogue social, rôle qu'il est seul en position de tenir. Cela explique, selon nous, pourquoi le patronat endosse majoritairement l'argument réformateur à l'occasion de la loi Macron

L'absence de confiance chez les entrepreneurs est double. D'abord, alors que le gouvernement a fait mine de s'adresser à l'ensemble du patronat, avec son pacte de responsabilité et le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), il n'en a touché, en réalité qu'une seule partie. Les artisans ou les salariés indépendants qui sont leurs propres patrons, par exemple, n'ont pas touché de CICE alors qu'ils sont concernés par le compte pénibilité ou qu'ils ont été mis à contribution, via une ponction de 3 millions au fonds de

formation professionnelle pourtant vital dans le secteur », résume un représentant de l'UPA. Quant aux entreprises qui bénéficient du CICE, elles restent confrontées à une instabilité fiscale frisant l'incohérence.

En témoigne le vote surprise, dans la nuit de mercredi à l'Assemblée d'une hausse de 50 % de la taxe sur les surfaces commerciales afin de récupérer une partie du crédit d'impôt touché par les grands distributeurs. Lesquels ont aussitôt répliqué dans la journée, par la voix de la Fédération du commerce et de la distribution en annonçant qu'elle suspendait les négociations sur la mise en place des contrats de génération (qui devait concerner 30 000 salariés) et en menaçant d'annuler les négociations sociales en cours, notamment sur les contreparties du pacte de responsabilité. Un exemple qui suffit à lui seul à résumer la situation depuis un an. » (Le Monde, 3 décembre 2014).

2. Moments of indeterminacy :

Les patrons ne semblent pas saisir l'ensemble des parties de la loi (aussi restent-ils flous sur bon nombre d'enjeux :

3. Constitutive quiescence (bien qu'il soit le plus visible dans la sphère médiatique et qu'il prenne la parole au nom des patrons et des entrepreneurs de France, le MEDEF ne veut pas révéler son budget, ses adhérents, le nombre exact des membres du siège) ce qui est également vrai de bon nombre d'instances représentatives en France

D'après certains auteurs (Offerlé 2009, 2013) il est difficile de connaître le budget exact du MEDEF (Laurence Parisot le comparait à celui de l'UFC Que Choisir ou d'une ONG (Offerlé, 2009 : 83) soit 37 millions d'euros ainsi que la part des versements des adhérents (dont le nombre n'est pas officiel) et celle des reversements de l'Etat dans le cadre du paritarisme. L'on ignore également la part du bénévolat des patrons au sein de cette structure, largement dépendante du militantisme de ses adhérents.

Le nombre de défaillances d'entreprise en France est resté à un niveau élevé (63 081) en 2015 (+ 0,8 % par rapport à 2014), mais le nombre d'emplois menacés (234 453) est tombé au plus bas depuis cinq ans, indique la 11e édition de l'étude « *L'entreprise en difficulté en France* » réalisée par Deloitte et Altares. Publiée fin mars, elle s'appuie sur les jugements de l'ensemble des tribunaux de commerce et de grande instance de métropole et des départements d'outre-mer et révèle qu'un emploi sur deux est sauvé en procédure collective. Ces résultats sont comparables à ceux de Coface (assureur-crédit et expert des risques commerciaux) publiés en février (60 800 cas de défaillance pour 2015), qui indiquaient un léger recul pour la deuxième année de suite.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/emploi/article/2016/04/04/les-defaillances-d-entreprises-plus-nombreuses-en-2015-qu-en-2014-mais-moins-destructrices-d-emploi_4895466_1698637.html#23e4yTufiBGER5RY.99

Conclusion :

-son optimisme tient à l'existence d'une forme de chance invisible rencontrée au cours du déroulement imprévu des projets : il a, comme il le dit lui-même, « un penchant pour l'espoir » (Hirschman, 1971). S'il ne croit pas, comme les tenants de la théorie de la main invisible qu'il existe un facteur d'harmonie et que des intérêts particuliers s'agrégeant forment l'équilibre spontané de l'intérêt général : « *It is possible to achieve a workable and progressive social order with these highly imperfect subjects and, as it were, behind their backs.* » (Hirschman, 2013 : 199) mais il défend plutôt l'idée d'une « *hiding hand* » (Hirschman, 1967), la main cachée du destin, qui aide ceux qui se lancent dans des projets de réforme au prix d'un risque personnel, c'est-à-dire qu'il défend l'idée d'une ignorance bénéfique (« *providential ignorance* » (Alacevich, 2014 : 157)), soit à peu près l'équivalent du « voile invisible » transposé dans une philosophie de l'action.

Notre enquête comporte bien des limites, et en particulier le fait de porter sur une seule étude de cas, ce qui ne saurait suffire à soutenir une vision générale du rôle des instances de représentation dans le débat public quand il est question de choix en matière de politique économique.

En effet, Bent Flyvbjerg (2016) n'a-t-il pas récemment montré les limites de l'approche d'Albert O. Hirschman lorsqu'il distinguait l'oeuvre d'une main invisible « providentielle » ou du moins « bienfaitante » à partir de l'étude de 11 grands projets de développement dans le monde. Nous espérons que, comme l'a fait Flyvbjerg, en rassemblant une base de données de 2062 projets, il sera possible d'élargir le spectre d'analyse afin d'aboutir à des conclusions plus positives sur le fonctionnement de la démocratie représentative en général et sur le rôle et les modes d'organisation des instances de représentation en particulier.

Etant donné l'avancée des travaux sur ce thème, nous pouvons simplement, comme l'a fait Albert O.Hirschman avant nous, clarifier nos intentions. Le but de cette recherche était de mettre en regard la complexité des processus de décision en matière de politique économique dans le cadre national, européen et international et le discours des instances représentatives nationales des parties concernées au premier chef par les changements législatifs. Si l'agenda médiatique que suivent les instances de représentation politiques et syndicales semble à première vue le même, avec une forme de débat public proposé aux lecteurs de la presse nationale, une analyse plus poussée des débats met en lumière le caractère rhétorique de bon nombre de prises de paroles. Cette rhétorique fige le débat et construit artificiellement deux camps au sein même des instances de représentation : celui des progressistes (favorables à la loi) et celui des réactionnaires (hostiles à la loi). Si cette opposition nous paraît factice, c'est qu'elle nous semble correspondre davantage au maintien de positions attendues, qui se cristallisent sur certains enjeux très bien identifiés, comme le travail du dimanche,

Si l'expression d'opinions trop tranchées sur certains thèmes bien identifiés nous paraît nuire aux principes de la démocratie délibérative et représentative, c'est qu'elle a pour effet de circonscrire les débats en rengaines et d'escamoter ce faisant des enjeux importants portant sur la régulation et la codification qui auraient mérité d'être abordés en détail dans la sphère publique. Cela produit une désaffection du public qui a le sentiment de ne pas saisir les tenants et les aboutissants des décisions qui sont prises à l'issue de tels débats. Par ailleurs, la domination de ces « opinionated opinions » dans l'arène politico-médiatique ne favorise qu'en apparence les figures qui se légitiment de leur statut de représentants pour les formuler et qui monopolisent le débat.

En effet, un tel système de prise de parole tend à focaliser l'attention du public, et en particulier des acteurs plus concernés, sur la figure de personnages publics déjà fortement médiatisés, alors qu'en réalité, vu la complexité et la diversité des enjeux, dans le cas de la loi Macron, seuls des experts pouvaient réellement informer le public et tenir sur les différents sujets un discours précis. L'on se trouve alors dans une situation où les experts qui sont jugés légitimes pour bâtir les lois et les évaluer ne sont pas jugés légitimes, car pas représentants, pour en parler et où les représentants qui sont jugés légitimes pour en parler ne semblent pas réellement compétents pour la construction législative dans le cadre d'une harmonisation européenne et de traités internationaux. C'est en particulier le cas du « patron des patrons », Pierre Gattaz ou de son prédécesseur, Laurence Parisot, qui adoptent un discours convenu et factice afin de faire face à cet excès d'attention permanent. Aussi, leur réaction est-elle en

décalage avec les enjeux réels abordés par la loi, et ils ne semblent pas réellement en mesure de prendre des positions qui refléteraient, de manière informée, la situation des patrons et entrepreneurs concernés. Or c'est précisément parce que ces situations réelles semblent échapper à leurs représentants que les bases des syndicats s'effritent et que de plus en plus de mouvements spontanés se structurent sur le modèle des mouvements sociaux. L'on peut craindre qu'à terme la dénonciation par ces représentants de positions rétrogrades et corporatistes au sein de leurs structures au nom du progressisme ne fassent au contraire progresser ces oppositions, et ne redonnent de la légitimité à des postures corporatistes (Sternhell, 1987) que l'on avait pu croire abandonnées au cours des dernières décennies. De plus, il est fort peu probable que la critique à demi-mot du système délibératif et des négociations paritaires, qui s'exprime de plus en plus ouvertement jour parmi les instances représentatives passe pour autre chose qu'un aveu d'impuissance face au cours des événements, renforçant encore le désarroi de la majorité des parties représentées, en l'occurrence ici les petits patrons.

« Hirschman agreed in private that this was an issue and he admitted he had wanted “to emphasize unexpected successes” in his sampling and data collection, in order to show how the Hiding Hand might get risk averters to act (Adelman, 2013, p. 405). Nowhere in Hirschman (1967a, 1967b) is the biased data collection mentioned, however, leaving the impression that Hirschman's Hiding Hand is an ex-post empirical finding obtained from studying his data, when in reality it is a methodological artifact of how the data were collected, including only observations that would affirm the Hiding Hand. Not until 30 years later did Hirschman (1995a, p. viii) reveal that he had a “hidden agenda” when collecting data for the Hiding Hand, namely “to celebrate, to 'sing' the epic adventure of development— its challenge, drama, and grandeur.” » (Flyvbjerg, 2016 : in print)

Références :

- Adelman, J. (2013). *Worldly Philosopher: The Odyssey of Albert O. Hirschman*. Princeton University Press.
- Alacevich, Michele, 2014, "Visualizing Uncertainties, or How Albert Hirschman and the World Bank Disagreed on Project Appraisal and What This Says about the End of 'High Development Theory'," *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 36, pp. 137-168.
- Audard, C. (2009). *Qu'est-ce que le libéralisme? Ethique, politique, société* (Vol. 524). Editions Gallimard.
- Birnbaum, P. (1985). *Les Élitistes socialistes au pouvoir: les dirigeants socialistes face à l'État, 1981-1985* (Vol. 41). Presses Universitaires de France-PUF.
- Bourdieu, P. (1989). *La noblesse d'État: grandes écoles et esprit de corps*. Les Editions de minuit.

- Bourdieu, P. (2000). *Les structures sociales de l'économie* (Vol. 2, No. 000). Paris: Seuil
- Bourdieu, P., & Boltanski, L. (2008). *La production de l'idéologie dominante*. Demopolis.
- Bourdieu, P., Champagne, P., Lenoir, R., Poupeau, F., & Rivière, M. C. (2012). *Sur l'Etat: cours au Collège de France (1989-1992)*. Raisons d'agir: Seuil.
- Bunel, J. (1995). La transformation de la représentation patronale en France. *Rapport de recherche pour le Commissariat général du Plan*. Lyon: IETL.
- Bunel, J. (1997). Représentation patronale et représentativité des organisations patronales: Eléments sur la représentativité des organisations patronales et syndicales. *Travail et emploi*, (70), 3-20.
- Bunel, J. (1998). Le patronat français. J. KERGOAT, J. BOUTET, H. JACOT et D. LINHART (sous la direction de), *Le monde du travail*, op. cit, 398-409.
- Colombat, B. et Servenay, D. (dir.) (2009), *Histoire secrète du patronat de 1945 à nos jours, Le vrai visage du capitalisme français*. Editions la Découverte, Paris.
- Combrexelle, J.-D. (2013) Rapport sur la représentativité patronale au Ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
- Delalande, N. (2014). Le retour des révoltes fiscales?. *Pouvoirs*, 151(4), 15-25.
- Denord, F. (2012). Les idéologies économiques du patronat français au 20e siècle. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (2), 171-182.
- Elster, J. (1998). *Deliberative democracy* (Vol. 1). Cambridge University Press.
- Fairclough, N. (2005), *Analysing Discourse: Textual Analysis for Social Research*. Longman, London
- Fairclough, N. (2007), *Critical Discourse Analysis*, Longman, London & New York
- Fligstein N., & Mc Adam, D. A. (1995), Political-Cultural Approach to the Problem of Strategic Action, University of California, Berkeley, Ca., Working Paper, January 1995
- Fligstein, N. (1996), "Markets as politics: a political-cultural approach to market institutions." *American Sociological Review* 61: 656-673.
- Fligstein, N. (2001), Social skill and the theory of fields. *Sociological Theory*, 19(2), 105.
- Fligstein, N. (2002). *The architecture of markets: An economic sociology of twenty-first-century capitalist societies*. Princeton University Press.
- Fligstein, N., (2008), Theory and Methods for the Study of Strategic Action Fields, University of California.
- Fligstein, N., & McAdam, D. (2011). Toward a general theory of strategic action fields*. *Sociological theory*, 29(1), 1-26.
- Foucault M. (1972), *L'ordre du discours*, Editions Gallimard, Paris, 1972.
- Gattaz, P. (2013). Tirer son épingle du jeu dans un monde mouvant et concurrentiel. *Le Journal de l'école de Paris du management*, 103(5), 30-36.
- Hamman, P. (2008). Patrons et milieux d'affaires français dans l'arène politique et électorale (XIXe-XXe siècles): quelle historiographie?. *Politix*, (4), 35-59.
- Hirschman A.O. (1980), *Les passions et les intérêts*, Editions des Presses Universitaires de France, Quadrige, Paris
- Hirschman Albert O. (1993 b), « La rhétorique progressiste et le réformateur », *Commentaire*, Numéro 62, p. 303-309.
- Hirschman, A. O. (1967). The principle of the Hiding Hand. *The Public Interest*, (Winter), 10–23.
- Hirschman, A. O. (1971). *A bias for hope: Essays on development and Latin America*. New Haven, CT: Yale University Press.
- Hirschman, A. O. (1982). Exit, voice and loyalty. *Cambridge/Mass.*
- Hirschman, A. O. (1983). *Bonheur privé, action publique*. Editions Fayard, Paris.
- Hirschman, A. O. (1994). A propensity to self-subversion. In L. Rodwin, & D. A. Schön (Eds.), *Rethinking the development experience. Essays provoked by the work of Albert O. Hirschman* (pp. 277–283). Washington, DC and Cambridge, MA: The Brookings Institution and The Lincoln Institute of Land Policy.
- Hirschman, A. O. (1995). Preface. In *Development projects observed* (2nd ed.). Washington, DC: Brookings Institution.
- Hirschman, A. O. (2013). *The Essential Hirschman*. Princeton University Press, Princeton.
- Hirschman, A. O. (2015). *Development projects observed* Published as a Brookings Classic with a new foreword by Cass R. Sunstein and a new afterword by Michele Alacevich (3rd ed.) Washington, DC: Brookings Institution.
- Hirschman, A. O., & Lindblom, C. E. (1962). Economic development, research and development, policy making: some converging views. *Behavioral science*, 7(2), 211-222.
- Hirschman, A.O. et Lindblom C. (1962), Economic development, research and development, policy making : some converging views. *Behavioral Science*, 7 (2), 211-222.
- Hirschman, A.O. (1993 a), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Editions Fayard, Paris.
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030978561&categorieLien=id>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030978561&dateTexte=20170222>

- Lebaron, F. (2003). La sociologie de Pierre Bourdieu face aux sciences économiques. *Socio/Logos*.
- Loyer, B., & Guyader, B. (2014). Les Bonnets rouges: un mouvement pour un projet géopolitique. *Hérodote*, 154(3), 223-242.
- Martin J-P., (2000) « La Confédération paysanne et José Bové, des actions médiatiques au service d'un projet ? », *Ruralia* [En ligne], 06 | mis en ligne le 22 janvier 2005, consulté le 22 février 2017. URL : <http://ruralia.revues.org/142>
- Michel, H., & Laurens, S. (2009). Figures patronales. *Savoir/Agir*, 10, 9-12.
- Milet, M. (2008). Parler d'une seule voix. *Revue française de science politique*, 58(3), 483-509.
- Offerlé, M. (2010). *Sociologie des organisations patronales*. la Découverte.
- Offerlé, M. (2013). *Les patrons des patrons*. Editions Odile Jacob.
- Offerlé, M. (2013). *Patrons des patrons (Les)*. Editions Odile Jacob.
- Offerlé, M. (2015). Négocier avec, contre et dans le Medef. *Esprit*, (7), 114-119.
- Offerlé, M., Laurens, S., & Weber, L. (2009). Un patronat entre unité et divisions. *Savoir/Agir*, (4), 73-84.
- Rosanvallon, P. (2013). *La légitimité démocratique: impartialité, réflexivité, proximité*. Le Seuil.
- Rosanvallon, P. (2014). *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*. Le Seuil.
- Sassen, S. (2013). *Losing control?: sovereignty in the age of globalization*. Columbia University Press.
- Segrestin, D. (1985), *Le phénomène corporatiste*, éditions Fayard.
- Sternhell, Z. (1987). *Ni droite, ni gauche: l'idéologie fasciste en France* (Vol. 35). Editions Complexe.
- Vaara E. et Riot, E. , (2007), *The Battle of Steel. A Mediatic Account of the Arcelor-Mittal Merger*, Egos conference acts, Vienna.
- Vion, A., Joly, H., Grémont, É., Dudouet, F. X., Comet, C., Finez, J., ... & Dudouet, F. X. Retour sur le champ du pouvoir économique en France: l'espace social des dirigeants du CAC 40. *Revue française de socio-économie*, 29, 306.
- Weber, H. (1988). Cultures patronales et types d'entreprises: esquisse d'une typologie du patronat. *Sociologie du travail*, 545-566.

ⁱ Voir Polanyi, K. (1983), *La grande transformations. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Editions Gallimard, Paris.

ⁱⁱ A l'heure où nous écrivons, cette date n'est pas encore connue.

ⁱⁱⁱ La question de leur représentativité reste posée toutefois (Offerlé, 2013).